

Semur-en-Auxois



BILAN D'ACTIVITE 2023



Bilan d'activité du Service Intégré
d'Accueil et d'Orientation du
Doubs



Table des matières

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION.....	4
A. Cadre légal.....	4
B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation	4
II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS.....	5
A. Le Logement.....	5
B. Plateforme 115	20
1. Statistiques	20
2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR).....	27
C. L'Urgence	28
1. Généralités	28
2. La solution hôtelière :.....	33
3. Le plan grand froid	34
D. Les femmes/hommes victimes de violences (PVV : Personnes Victimes de Violence).....	35
E. Le public « jeunes » 18-25 ans.....	37
F. L'Evaluation.....	38
1. Mise en œuvre au sein du SIAO du Doubs	38
2. Le CCAS de Pontarlier :	39
1/ ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUÉ PAR LE CCAS :	40
2/ DETAIL DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	40
3/ LES TYPES D'HEBERGEMENTS	41
4/ TYPOLOGIE ET SPECIFICITE DU PUBLIC.....	42
5/ ACTION COLLECTIVE :.....	43
6/ Perspectives 2024	44
7/ Annexe	44
3. Le CCAS de Montbéliard.....	45

G. L'Insertion.....	47
1. Les réunions.....	47
2. Liens avec le GCS 25	48
3. L'observatoire.....	49
III. LE PARTENARIAT.....	64
A. Les partenaires	64
B. La communication	65
CONCLUSION, PERSPECTIVES.....	66
Langue des sigles	67

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le bilan d'activité du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Doubs pour l'année 2023.

Le SIAO, en tant que structure pivot dans le domaine de l'accueil et de l'orientation des personnes en situation de précarité, joue son rôle dans la coordination des actions visant à répondre aux besoins des personnes sans domicile fixe ou en situation d'extrême vulnérabilité.

Ce document offre une vue d'ensemble détaillée des différentes missions entreprises par le SIAO du Doubs au cours de l'exercice écoulé. L'analyse des indicateurs, des partenariats développés, et des dispositifs mis en place contribuera à une évaluation approfondie sur le territoire au regard de notre activité. Ce bilan se veut des plus fidèle à ce qu'a été l'activité des structures, du 115 et des services du SIAO.

Le service logement du SIAO est en mesure d'affiner, année après année, l'analyse des besoins et des réponses pour les publics prêts à accéder au logement. Le passage à la gestion en flux des logements pour les publics prioritaires (le contingent préfectoral) en début d'année 2024 va demander une plus grande vigilance dans le travail de relogement des ménages.

Le manque criant de place, que ce soit en hébergement d'urgence ou en hébergement/logement d'insertion n'est pas sans conséquence. Les publics intègrent les structures dans un moment où leur situation a eu tout le temps de se dégrader un peu plus, rendant la durée de séjour plus longue et donc le délai d'attente toujours plus long. Cette boucle est bien à l'œuvre aujourd'hui et seule la création de places permettra d'en sortir. La création de places à la fois polyvalentes dans leur usage mais aussi adaptées/adaptables, demeure un enjeu majeur pour s'extraire de cette spirale sans fin de « l'hébergement d'urgence ». Sans cela il est illusoire de pouvoir escompter inverser la tendance.

Mais au-delà de la création de ces places, c'est aussi dans une politique publique plus volontariste de prévention de ce qui fait basculer les publics dans ces précarités multiples(économiques, relationnelles, voire existentielles) que se trouvent les ferments structurels de la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Pratiquement, on peut citer, par exemple et entre autres, la prévention des expulsions et des impayés locatifs mais aussi la prévention des « sorties sèches » à leur majorité des jeunes relevant de l'ASE.

Dans ce souci de cohésion sociale, l'accompagnement social, le travail social sa cohérence et sa continuité par-delà les dispositifs et les mesures est un élément majeur qu'il nous faut valoriser et faire valoir pour construire avec les usagers des stratégies adaptées à leurs besoins et aux territoires où ils vivent.

Jean-Pierre BERGER

Chef de service SIAO25

Philippe CHOLET

Administrateur GCS25

NB : Beaucoup de sigles se trouvent dans cet écrit, vous trouverez le lexique en fin de document

I. PRESENTATION

A. Cadre légal

Le SIAO est régi par une législation bien précise. Plusieurs textes indiquent les missions du SIAO :

- Article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
- Circulaires du 8 avril 2010 et du 7 juillet 2010, relatives au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ;
- Circulaire du 31 janvier 2011 relative à la coopération entre les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation et les plates-formes régionales d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile ;
- Circulaire du 4 janvier 2013, relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver ;
- Convention femmes victimes de violences (FVV) pour le Doubs
- Article N°30 de la loi ALUR du 24/03/2014 (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové), dans l'attente du décret d'application ;
- Décret d'application du 6 novembre 2015 ;
- Circulaire du 17 décembre 2015.

B. Objectifs du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

La loi ALUR définit dans quatre grandes missions les objectifs fixés au SIAO :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe et simplifier l'intervention des intervenants sociaux qui les accompagnent ;
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées. Le recueil de données vient alimenter les travaux du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi que l'analyse des besoins sociaux des CCAS.

II. LE SIAO UNIQUE DU DOUBS

A. Le Logement

La DDETSPP a confié au SIAO une mission dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Logement d'Abord » en juillet 2020.

En septembre 2022, un deuxième poste est ouvert, indiquant très clairement la volonté de l'Etat de poursuivre la dynamique d'entrée dans le logement pour les publics qui en relèvent.

Le plan vise à orienter dès que possible les personnes sans-domicile ou issues de l'hébergement à un accès direct au logement grâce à un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Le public ciblé par ce dispositif est le suivant :

- **Personnes « sans domicile stable »** : personnes en rue, en squat, hébergées chez des tiers... ;
- **Personnes victimes de violences ou vulnérables hébergées à l'hôtel via le 115** ;
- **Personnes hébergées en structure d'hébergement** : depuis plus de 12 mois en CHRS et plus de 6 mois en LTA ou en hébergement d'urgence ;
- **Personnes en sortie de résidence sociale et de foyer de jeunes travailleurs.**

Les personnes rencontrées peuvent se trouver dans les situations suivantes :

- Situation bloquée : le ménage ne reçoit pas de proposition de logement des bailleurs depuis plusieurs mois ;
- Séjour long : la jauge de durée de séjour long est fixée à 12 mois pour une personne hébergée en CHRS ;
- Situation urgente : modification de la composition familiale / regroupement familial, personnes « sans domicile stable », ...

La prise de contact avec le ménage peut s'enclencher de deux manières :

- Le partenaire qui accompagne un ménage se trouvant dans une situation nommée ci-dessus prend contact avec le service logement du SIAO ;
- Les listings de suivi du public nommé ci-dessus rencontré par le SIAO permettent d'extraire un certain nombre de ménages concernés par les missions du « Logement d'abord ».

L'intervenante sociale va rencontrer ces personnes au sein des SAO ou à l'hôtel, en présence du travailleur social référent pour évaluer les possibilités d'accès et de maintien en logement.

Cette rencontre permet d'identifier et repérer les freins à l'accès au logement.

Pour favoriser la montée en logement du public ciblé, le service « Logement d'Abord » du SIAO :

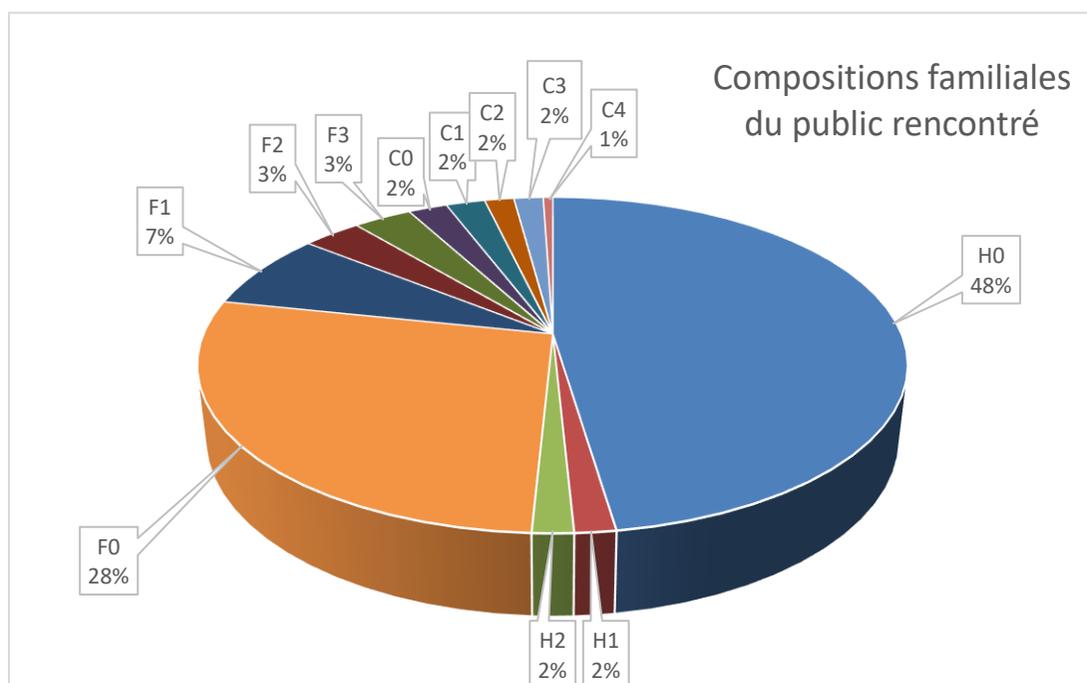
- Évalue la nécessité d'une mesure d'accompagnement adaptée à la situation du ménage ;
- Travaille en réseau avec les bailleurs du département notamment via l'envoi d'un outil « listing bailleurs » ainsi qu'avec la DDETSPP via le contingent préfectoral ;
- Participe à la CAL SOLIHA AIS en vue de favoriser l'attribution d'un logement à un ménage rencontré.

Ainsi, l'intervenante sociale a à sa disposition l'ensemble des outils nécessaires pour instruire, comprendre et tenter de remédier aux blocages et ainsi favoriser l'accès au logement du public rencontré.

En 2023, **193** personnes ont été rencontrées par le service logement contre **124** en 2022 et **73** en 2021.

Sur ces 193 personnes, 90 étaient des hommes seuls, 52 des femmes seules, 28 des femmes avec enfants, 13 des couples avec enfant(s), 6 des hommes avec enfant(s) et 4 couples sans enfant. 74% des personnes rencontrées sont donc des personnes isolées

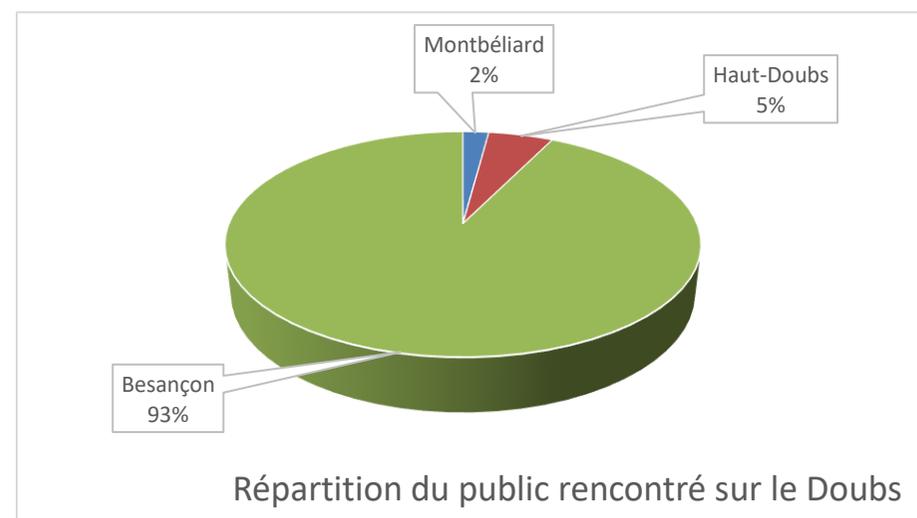
Sur les personnes rencontrées en 2023, nous notons que 25% des personnes ont quitté leur logement dans le cadre de violences, 11% d'une expulsion locative et 8% d'une séparation.

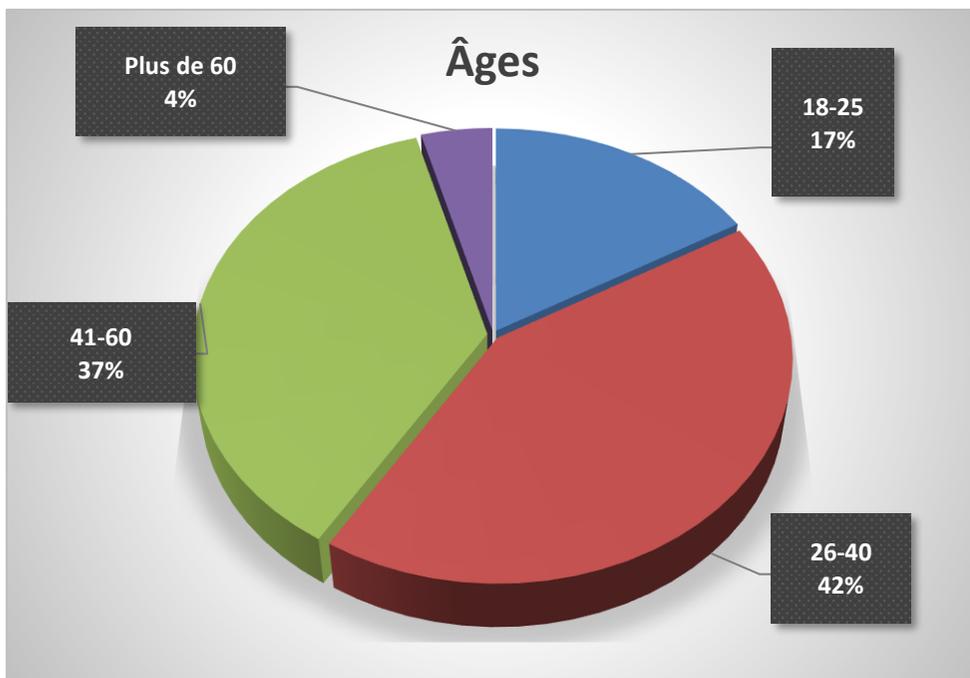


Les ménages sont rencontrés en majorité sur le secteur de Besançon du fait du nombre important de sollicitations.

Le pays de Montbéliard n'est pas sous tension en matière d'accès au logement mais certaines situations nécessitent une étude partenariale.

Des permanences mensuelles au CCAS de Pontarlier ont lieu. Les partenaires sollicitent au besoin pour un accès au logement pour les publics en sortie d'hébergement. Sur ce territoire la tension pour l'accès au logement est importante.





La majorité du public rencontré est relogé via le parc social par les bailleurs suivants : Néolia, LOGE.GBM, Habitat 25.

En 2023, seulement 3% des sorties vers le logement ont eu lieu dans le parc privé (hors SOLIHA AIS) contre 17% en 2022, soit 4 personnes en 2023 contre 15 personnes en 2022.

On remarque une tension du marché du logement qui complexifie encore l'accès au logement de nos publics dans le parc privé.

L'accès au parc privé du public SIAO est de plus en plus difficile du fait du niveau de ressources et des garanties attendues par les bailleurs privés.

Un aperçu des tranches d'âges du public rencontré par le service « Logement d'abord ».

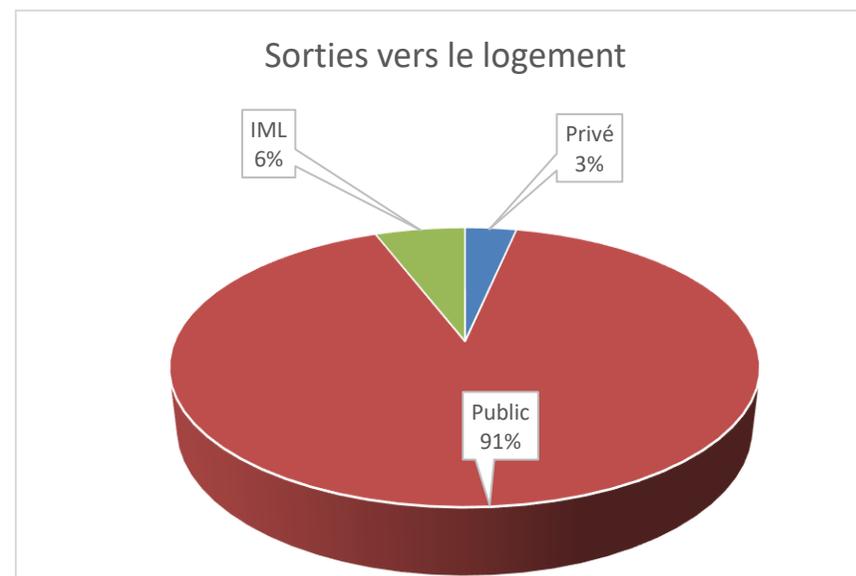
Sur les 3 dernières années, on constate un rajeunissement du public rencontré par le service « logement d'abord » et notamment des jeunes de moins de 25 ans.

L'accès au logement des jeunes de moins de 25 ans est souvent complexifié du fait qu'il leur est demandé une stabilité financière qui passe notamment par une activité professionnelle ; le CEJ ne permettant pas l'accès au logement.

59% du public rencontré en 2023 a moins de 40 ans et 17% pour les moins de 25 ans.

46% du public rencontré en 2022 a moins de 40 ans et 9% pour les moins de 25 ans.

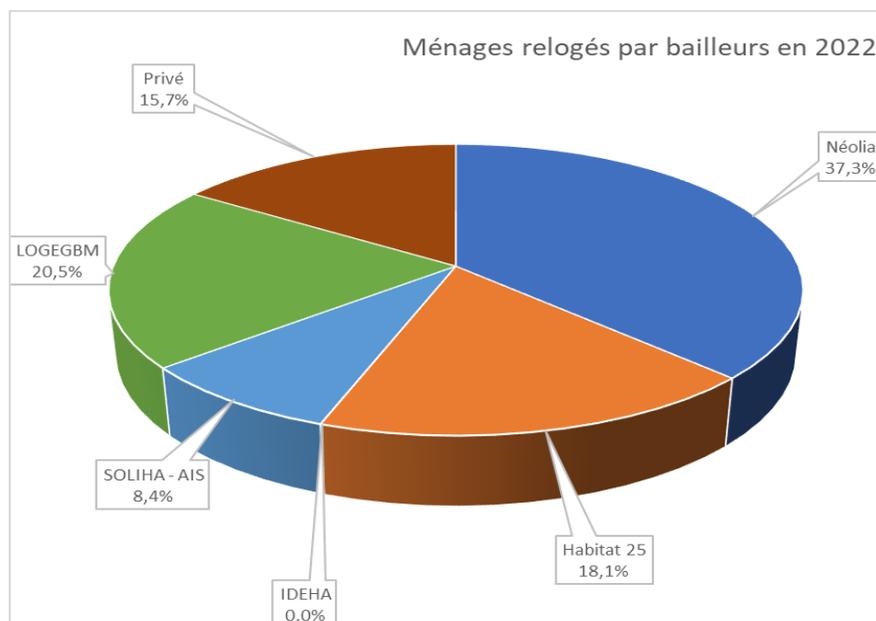
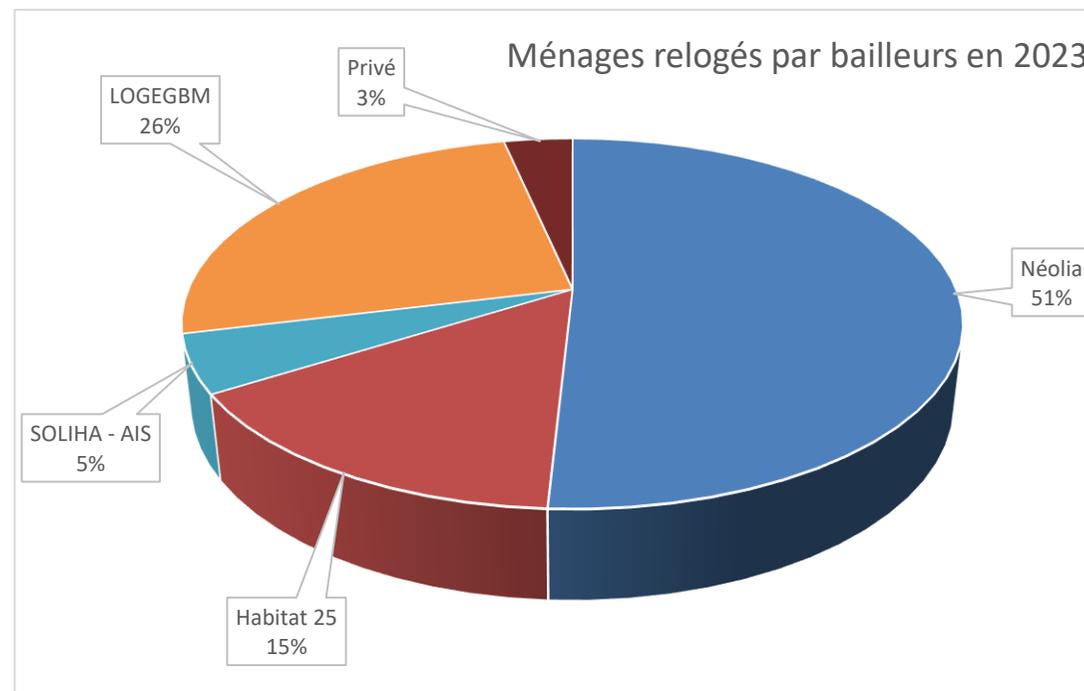
34% du public rencontré en 2021 a moins de 40 ans et 7% pour les moins de 25 ans.

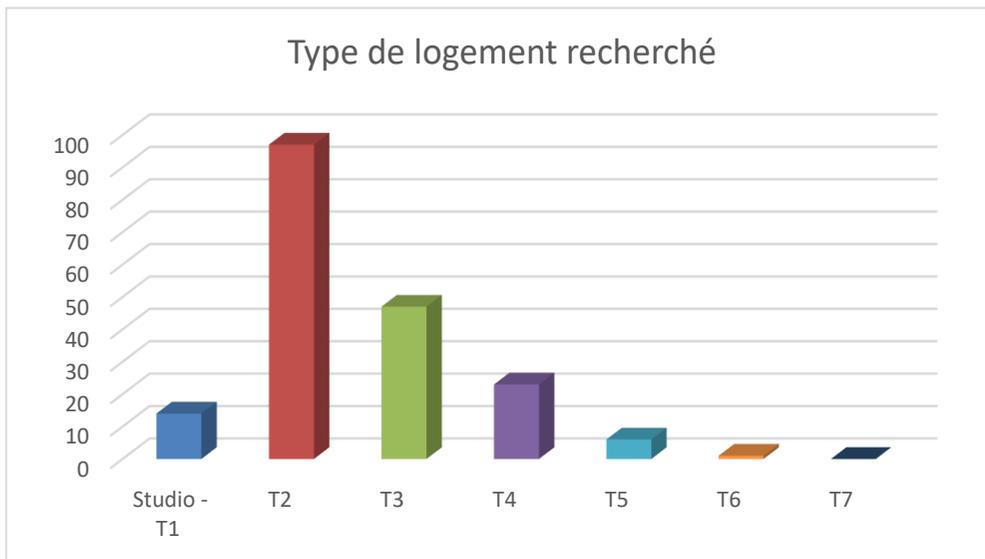


Après avoir connu une hausse entre 2021 et 2022, le nombre de ménages logé par SOLIHA AIS reste stable entre 2022 et 2023. Il représente 5% du public reloué en 2023.

Notre participation à la CAL depuis 2022 permet d'appuyer les candidatures des ménages rencontrés par le service.

Néolia est le bailleur relouant le plus de ménages rencontrés par le SIAO du fait notamment de l'importance de leur parc sur le département.

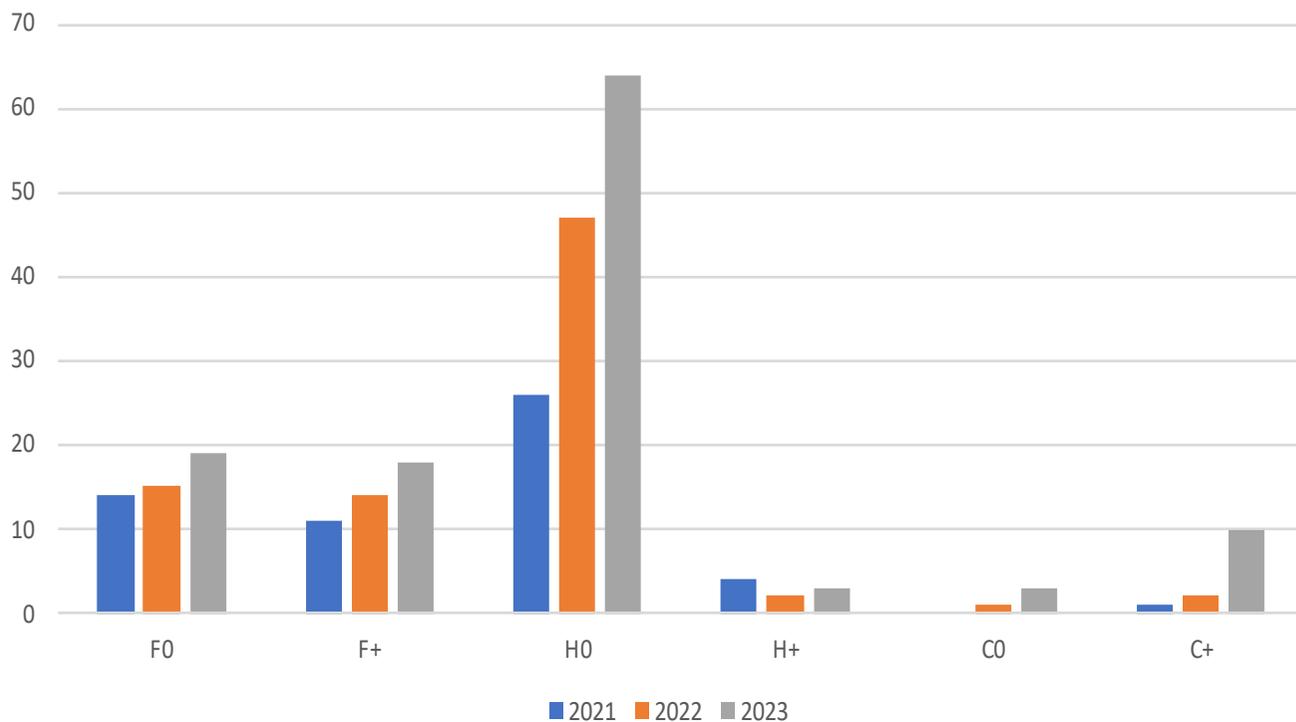




64% des ménages rencontrés par le SIAO en 2023 souhaitent accéder à un logement de type 1 ou type 2. Ces logements sont les plus recherchés et, dans le même temps, sont ceux pour lesquels il y a actuellement le moins d'offres.

La recherche de ces biens s'explique notamment par la composition familiale des ménages rencontrés (74% de personnes isolées).

Composition des ménages relogés



Sur les 3 dernières années, nous constatons que le public rencontré est en majorité des hommes seuls. Ils représentent 47% du public rencontré en 2023.

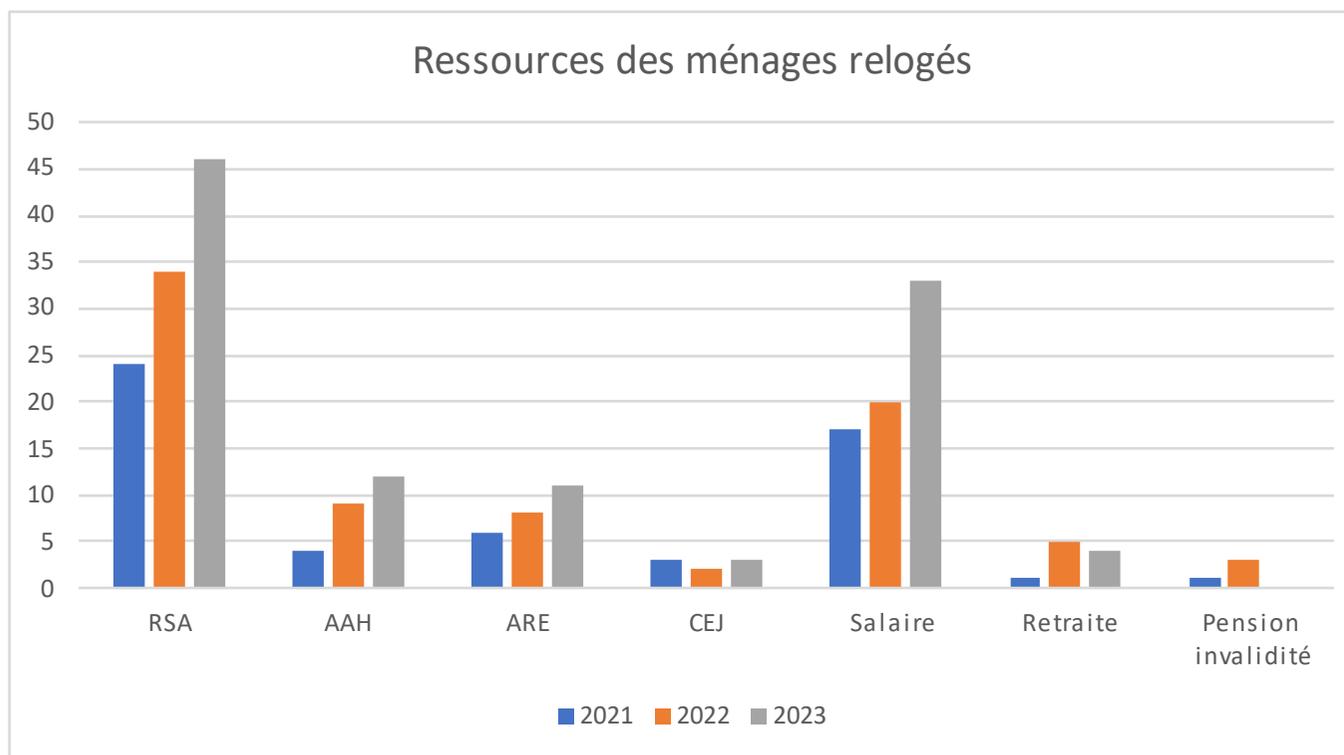
1/3 des hommes seuls rencontrés sur 2023 sont « sans domicile stable » ou dorment à « l'abri de nuit » et 22% sont issus de structures AHI.

80 femmes seules ou avec enfants ont été rencontrées en 2023. Elles représentent 41% du public rencontré en 2023.

Nous notons 30% de femmes victimes de violences hébergées à l'hôtel via le 115 avec ou sans enfants.

15% des femmes avec ou sans enfants rencontrées sont « sans domicile stable » et 26% sont issues de structures AHI.

Nous rencontrons très peu d'hommes avec enfants et peu de couples, pour un accès au logement.

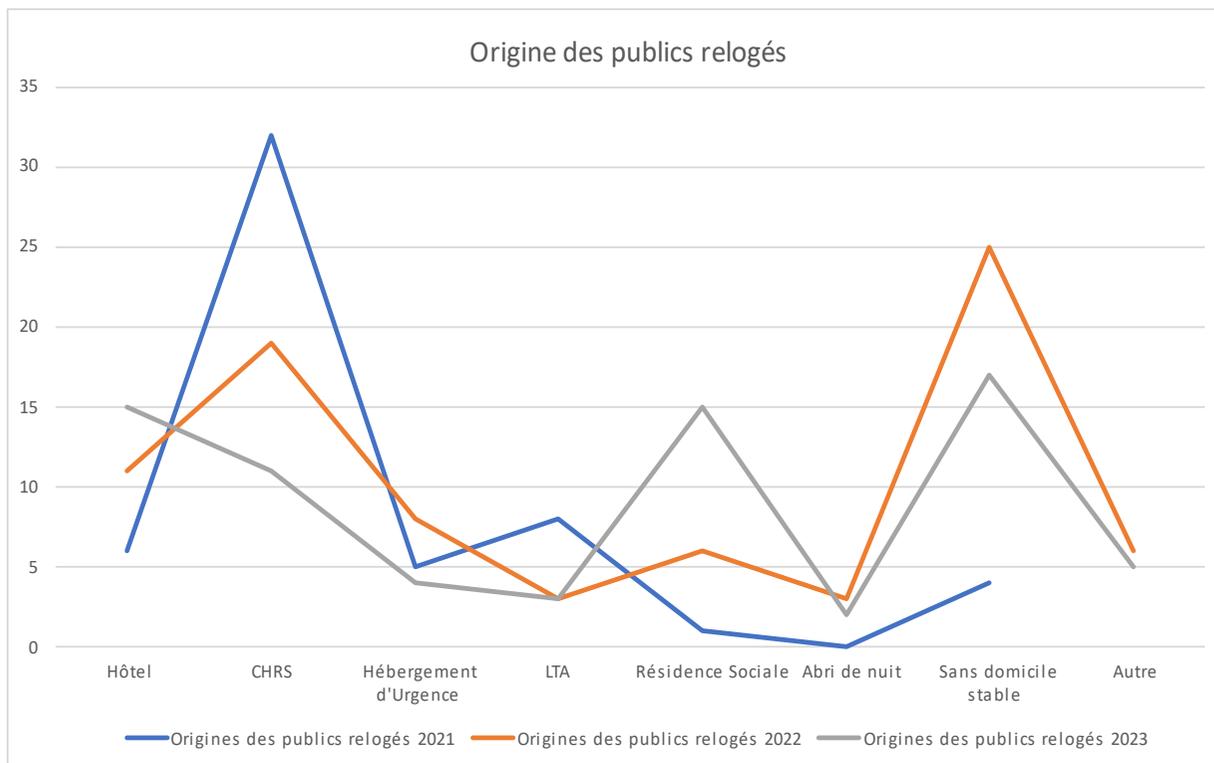


53% du public rencontré par le service « logement d'abord » sont des personnes bénéficiaires des minima sociaux : 42% bénéficient du RSA et 11% de l'AAH.

Nous constatons une hausse constante de personnes rencontrées qui sont en activité salariée.

En 2023, 29% des personnes rencontrées par le SIAO et ayant accédé à un logement étaient salariées.

Sur l'ensemble de ces personnes salariées, 27% étaient issues de Résidences Sociales, 21% de CHRS, 18% étaient sans résidence stable, 12% de l'hébergement d'urgence.



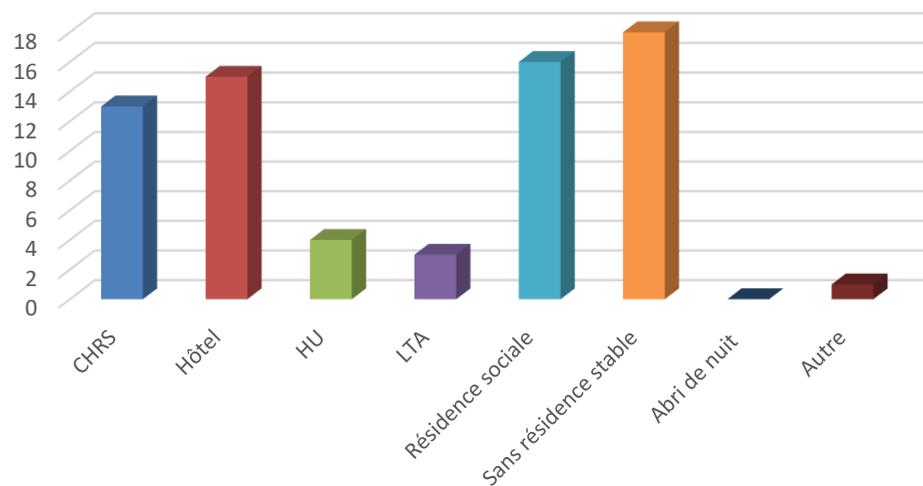
A la création des missions du service en juillet 2020, les ménages rencontrés étaient des personnes en structures d'hébergement telles que le CHRS, LTA, Hôtel et Hébergement urgence, ce qui permettait de fluidifier la liste d'attente des structures d'hébergement.

Nous pouvons constater une diminution du public relogé cité ci-dessus en 2022, du fait de l'augmentation des sollicitations par les partenaires pour des personnes « sans domicile stable » notamment accompagnées par le SAAS de Besançon en grande partie ainsi que par le GARE.

En 2023, l'augmentation des sollicitations pour des personnes « sans domicile stable » se confirme et continue de croître.

En parallèle, nous pouvons constater une augmentation des publics relogés issus de Résidence Sociale. Le second poste arrivé en 09/2022 a permis d'aller davantage à la rencontre de ce public.

Origines des publics entrés en logement via
Contingent 2023



Nous pouvons constater que s'agissant des personnes rencontrées par le « service logement » du SIAO et relogées via le contingent préfectoral en 2023 :

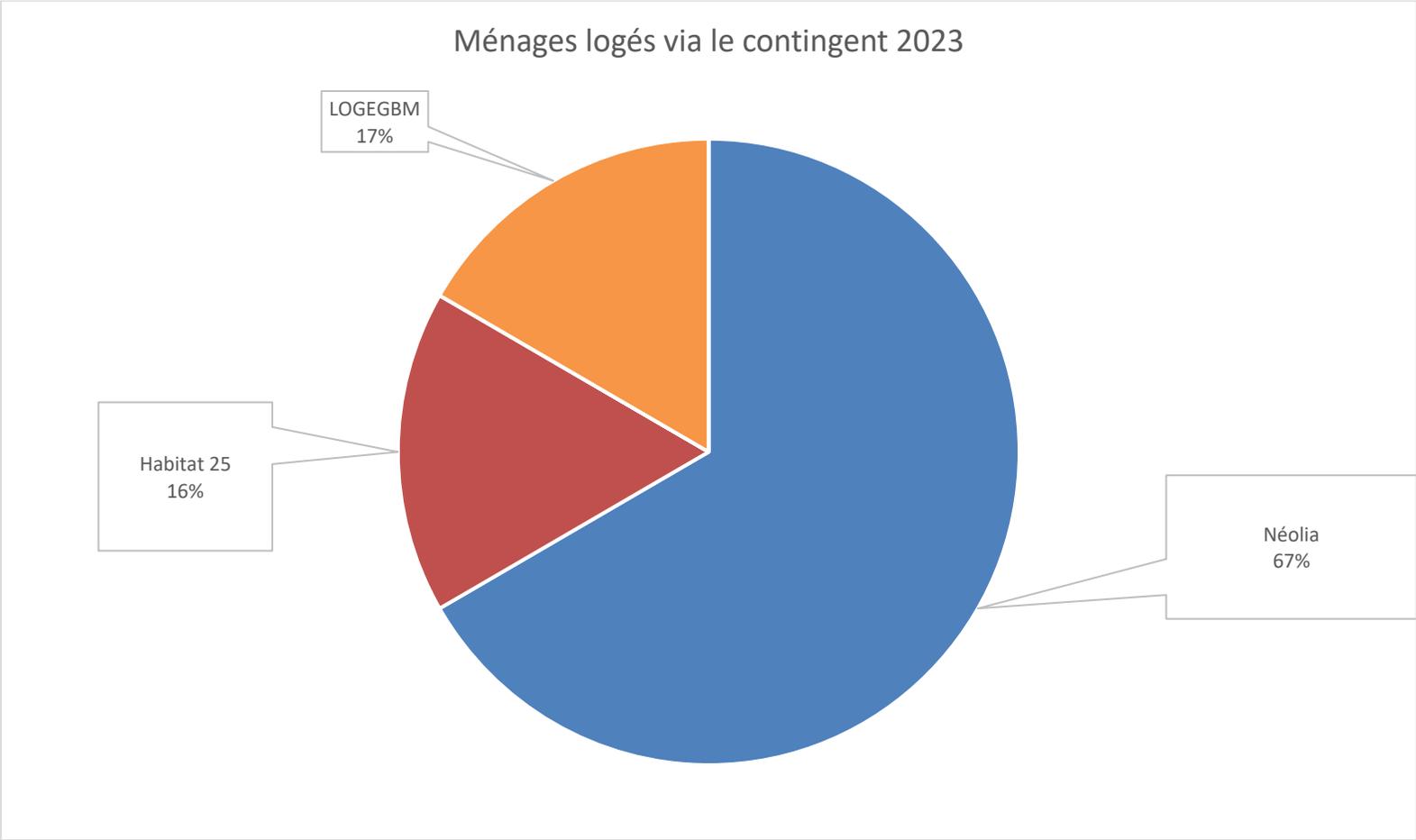
_ 29% étaient issues de structures d'hébergement d'urgence (abris de nuit, hôtel et hébergement d'urgence) ;

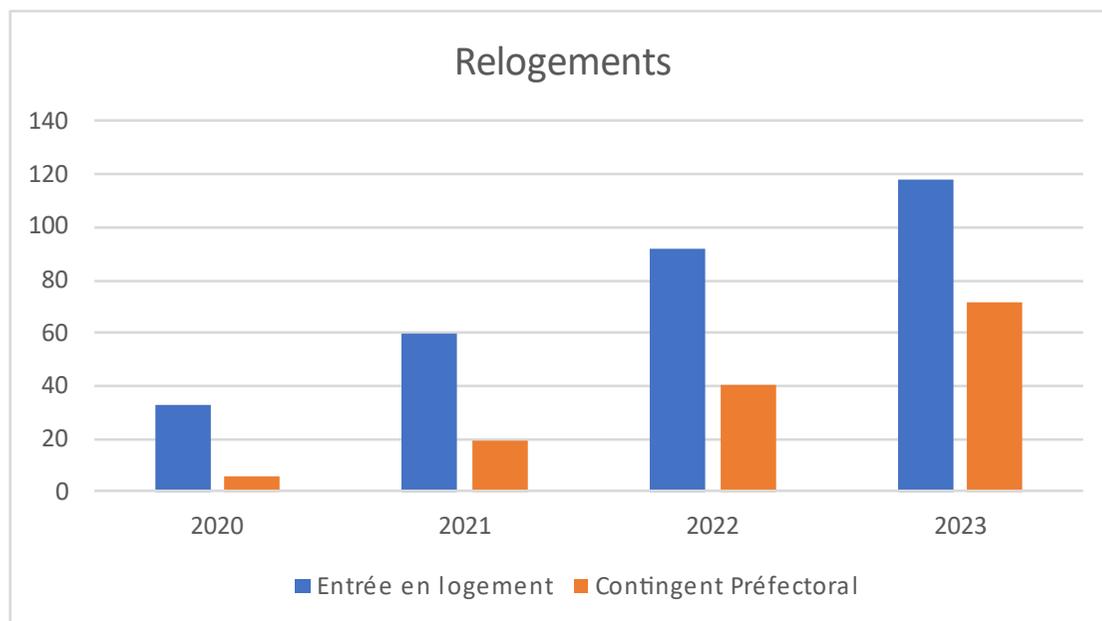
_ 26% de structures d'hébergement d'insertion (CHRS, LTA, DIJ, CADA) ;

_ 25% étaient sans résidence stable ;

_ 21% étaient issues d'une résidence sociale.

Les 2/3 des personnes citées ci-dessus sont relogées par Néolia via le contingent préfectoral.





Nous constatons une augmentation constante des sollicitations du « service logement » du SIAO sur ces 3 dernières années.

En parallèle, le nombre de personnes rencontrées ayant pu accéder à un logement suit la même évolution.

En 2021, 60 ménages sont entrés en logement dont 18 ménages relogés via le contingent préfectoral de la DDETSPP.

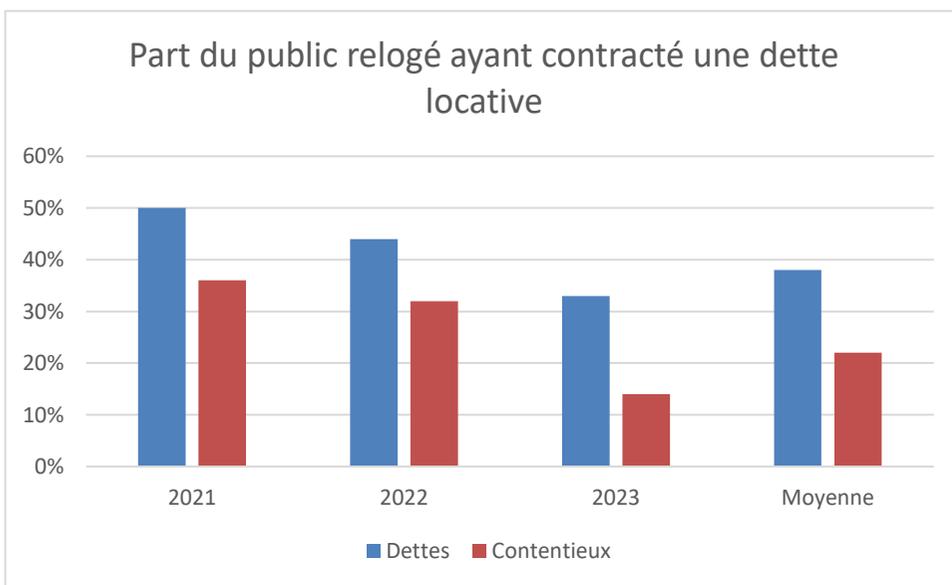
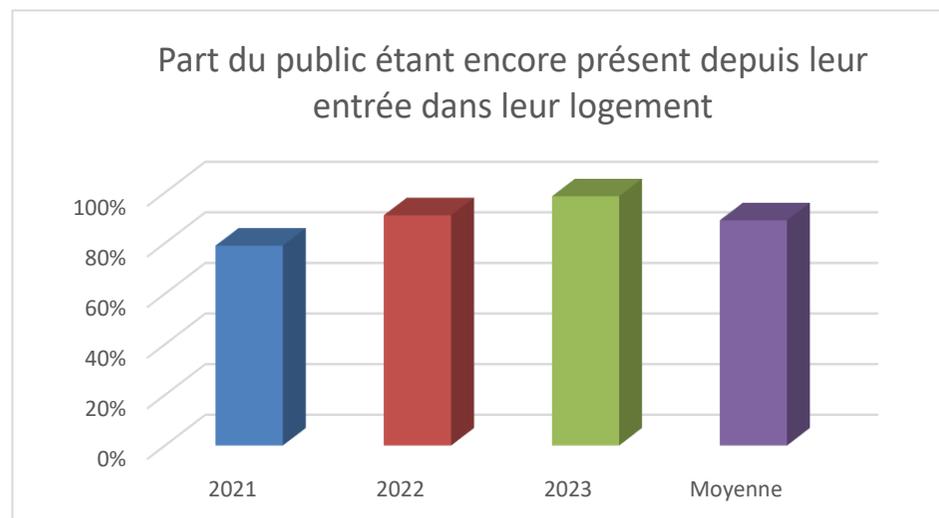
En 2022, 92 ménages sont entrés en logement dont 40 ménages relogés via le contingent préfectoral de la DDETSPP.

En 2023, 119 ménages sont entrés en logement dont 74 ménages relogés via le contingent préfectoral de la DDETSPP.

Bilan des relogements via le contingent préfectoral de 2021 à 2023

Au 15 mars 2024 :

- ❖ Concernant les relogements effectués en 2023, 98,5% des personnes sont encore présentes dans leur logement (91% des personnes relogées en 2022 et 79% des personnes relogées en 2021).
- ❖ 94% des personnes relogées via le contingent préfectoral entre 2021 et 2023 sont encore dans le logement.



- 33% des personnes relogées en 2023 via le contingent ont contracté une dette locative (44% des personnes relogées en 2022 via le contingent ont contracté une dette locative et 50% des personnes relogées en 2021 via le contingent ont contracté une dette locative).

- 38% des personnes logées via le contingent depuis 2021 ont contracté une dette locative.

- Concernant les personnes ayant contractées une dette locative, 57% sont/ont été en procédure contentieuse.

Nous n'avons pas connaissance du motif ayant amené à la constitution de ces dettes (baisse ou interruption de ressources, perte d'emploi, fin ou absence d'accompagnement, accident de vie, etc.)

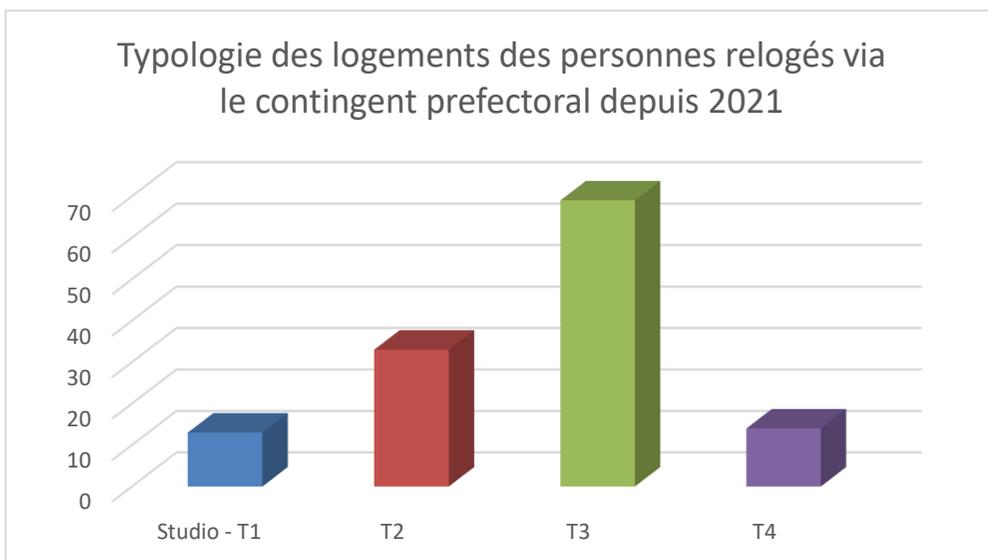
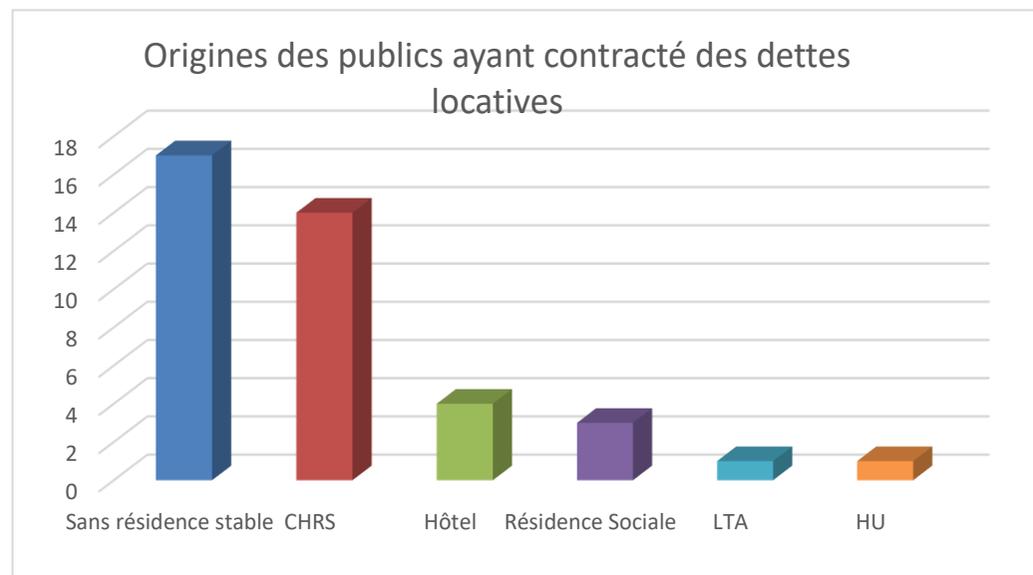
Origines du public qui a contracté des dettes :

- 39% est issu de la rue ;
- 32% est issu du CHRS ;
- 18% est issu de l'Hôtel ;
- 7% est issu de la Résidence Sociale ;
- 2% est issu de LTA ;
- 2% est issu de l'HU.

7% des personnes relogées ont causé des troubles du voisinage.

1% des personnes relogées ont des problèmes d'entretien.

On note une personne qui n'a pas occupé son logement.



La typologie des logements des personnes relogées via le contingent depuis 2021 :

- 11% studio ;
- 26% T2 ;
- 53% T3 ;
- 10% T4 ;
- 1% T5.

Pour conclure, le service « logement d'abord » a rencontré 435 personnes depuis sa création en Juillet 2020.

298 personnes ont été relogées dont 138 personnes via le contingent préfectoral.

Le dispositif du relogement via le contingent s'est mis en place progressivement.

L'activité du service « logement d'abord » au SIAO se situe majoritairement sur le bassin de Besançon.

On note 2 relogements via le DALO sur le Haut-Doubs en 2023 du fait de l'absence de logement mis à disposition du SIAO.

Seules 3 personnes ont été relogées par notre service sur le pays de Montbéliard, l'offre de logement étant suffisante sur ce bassin.

Pour l'année 2023, nous pouvons indiquer que le délai moyen est de 5.93 mois entre la rencontre du ménage et son entrée dans le logement.

Jusqu'à cette fin d'année 2023, la gestion du contingent préfectoral fonctionnait en « stock ».

Les logements étaient ciblés pour la DDETSPP et nous avons connaissance des préavis des logements libérés.

Dans un premier temps, ils étaient priorisés pour les personnes reconnues DALO. Les offres de logements qui n'étaient pas préemptés par l'Etat, étaient envoyées au SIAO afin que le service y positionne le public rencontré.

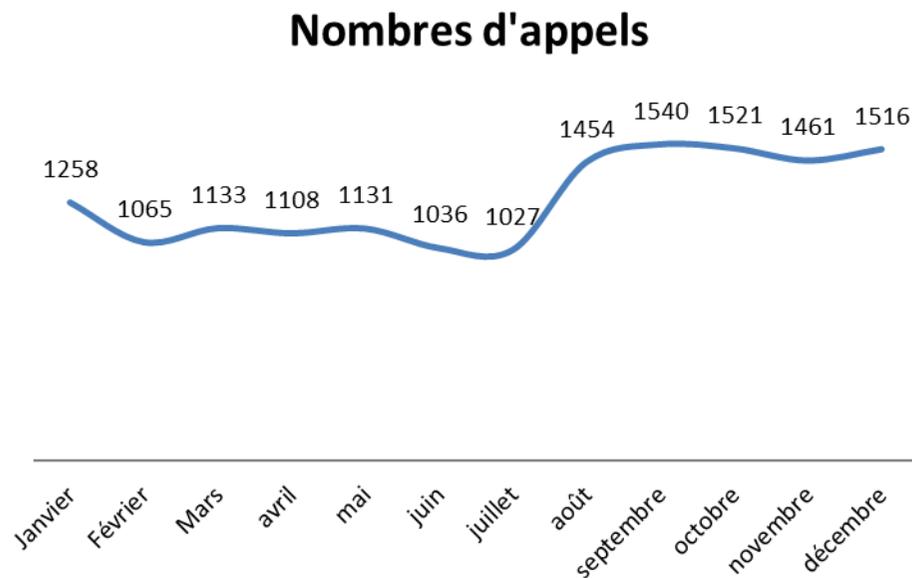
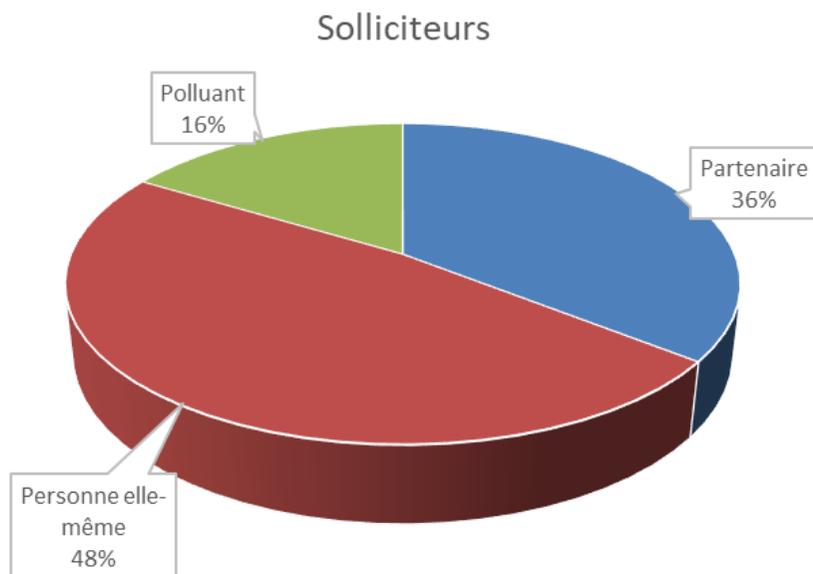
Nous pouvons relever que de nombreux logements libérés ne correspondaient pas aux besoins du public rencontré.

En 2024, le passage en « flux » du contingent préfectoral devrait permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

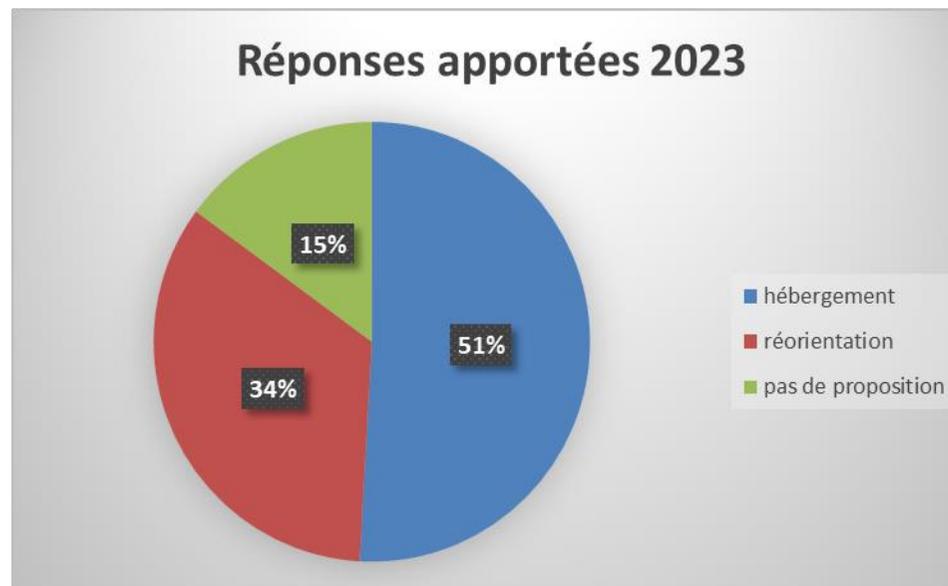
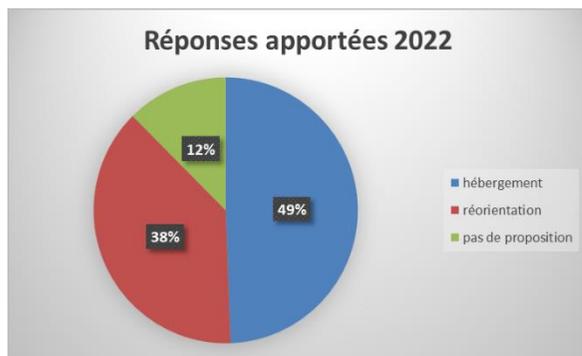
B. Plateforme 115

15252 appels en 2023 (15091 appels en 2022, 14681 appels en 2021, 13278 appels en 2020).

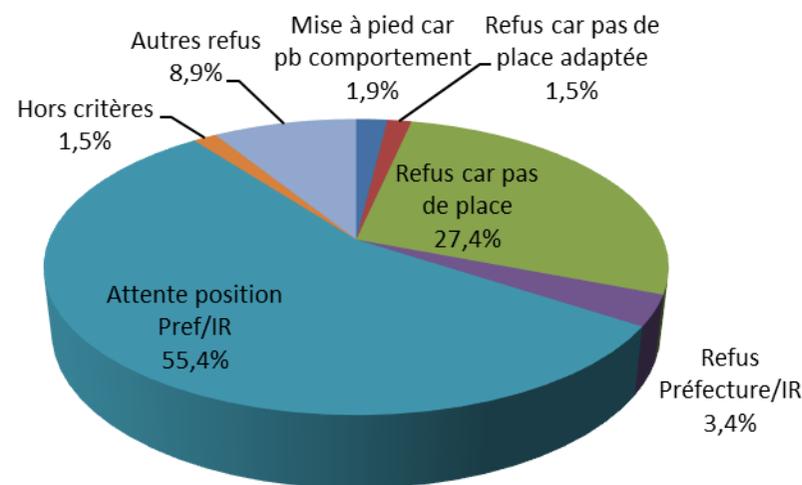
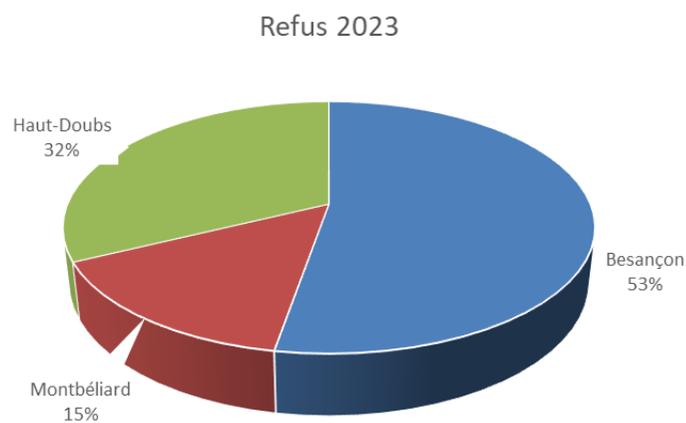
1. Statistiques



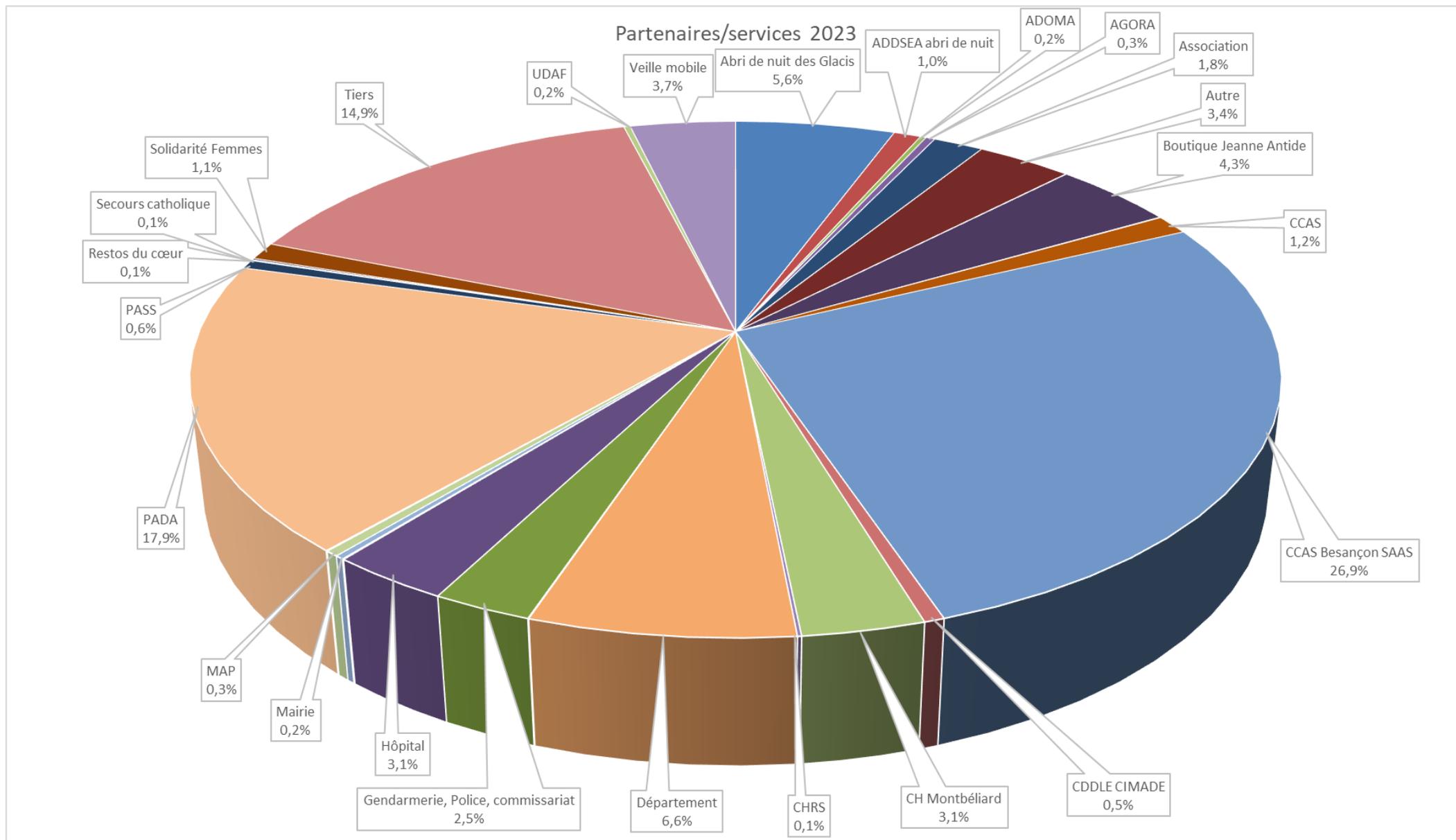
Cette fin d'année 2023 a été particulièrement éprouvante pour les écoutantes 115. Comme vous l'observez un taux d'appels important qui se rapproche du taux d'appels de 2018 avec une courbe qui s'inverse à partir du mois d'août et jusqu'en décembre. Le taux d'appels polluants est stable. La demande est forte et les places contraintes ce qui nous amène à constater que régulièrement l'ensemble des abris de nuit est complet.



La réponse positive à l'orientation en hébergement remonte à 51 % comme en 2021 (50% en 2022). Le 66% de refus s'expliquent par les réponses apportées aux publics dit migrants pour lesquels le 115 n'est pas habilité à orienter dans les dispositifs du DN@. Il est donc « plus intéressant » d'observer que près de 30% des refus sur le département se font par manque de place. La répartition départementale des refus se trouvera dans le tableau ci-dessous à gauche. La part de refus pour le Haut-Doubs est non négligeable sachant que 94% des refus émanent d'une demande d'abri à Pontarlier

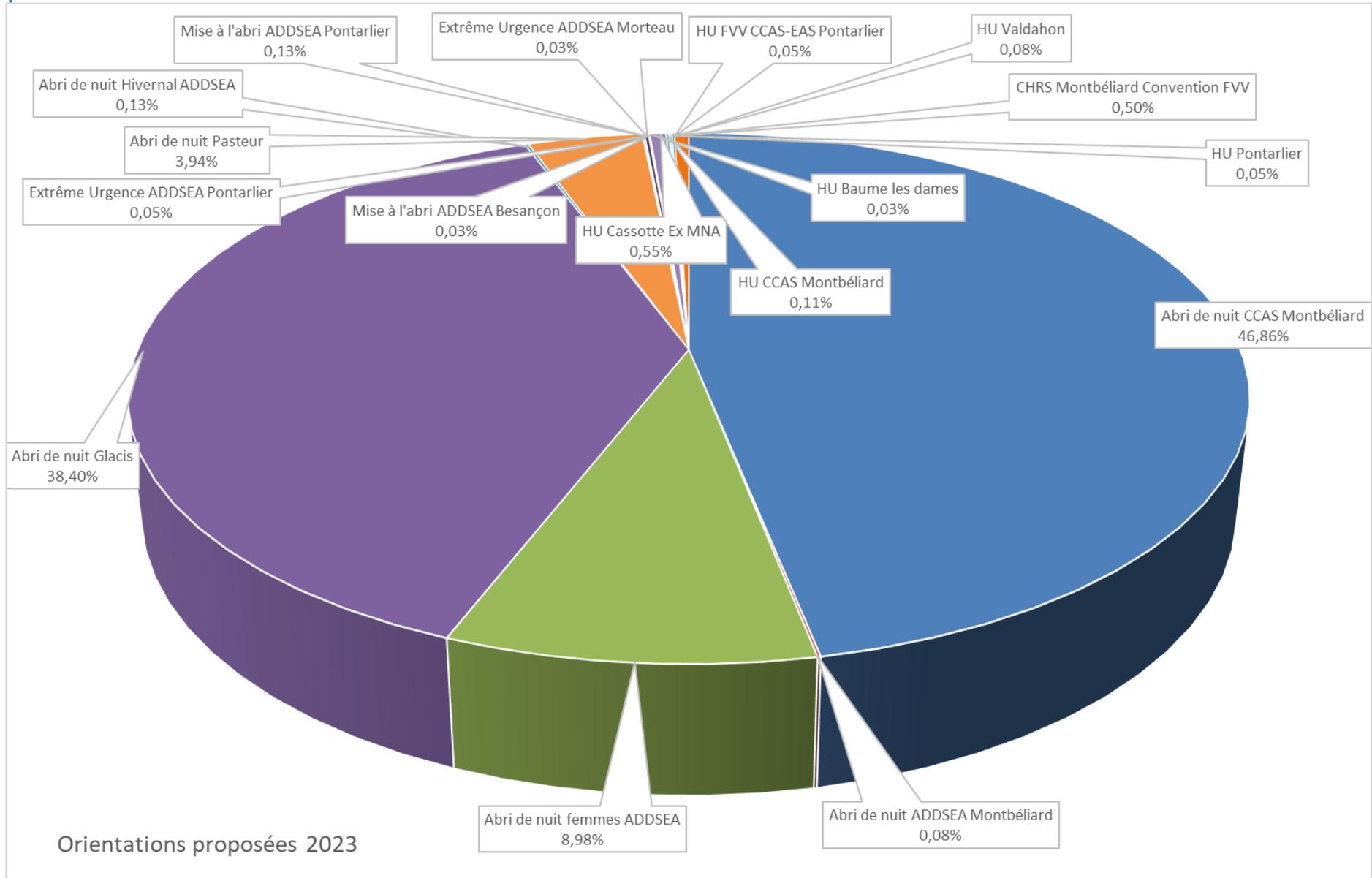


Motif refus 2023

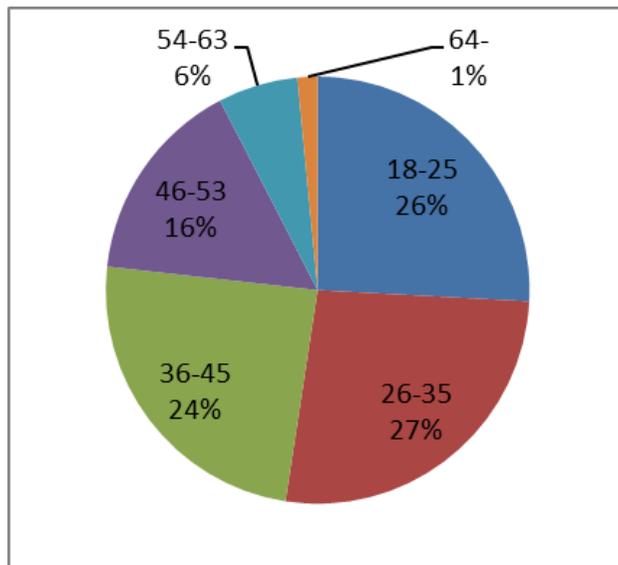
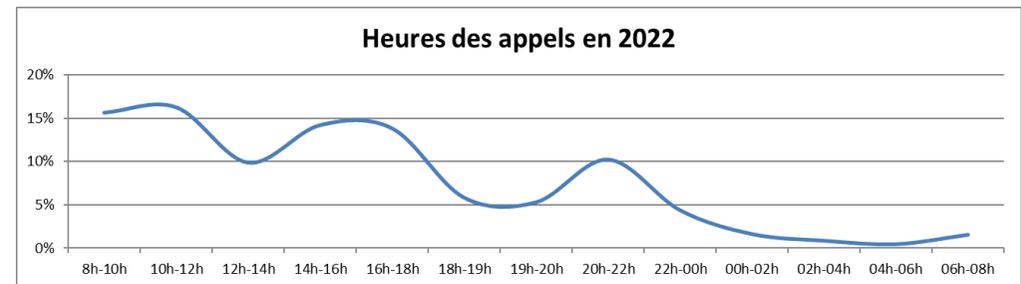
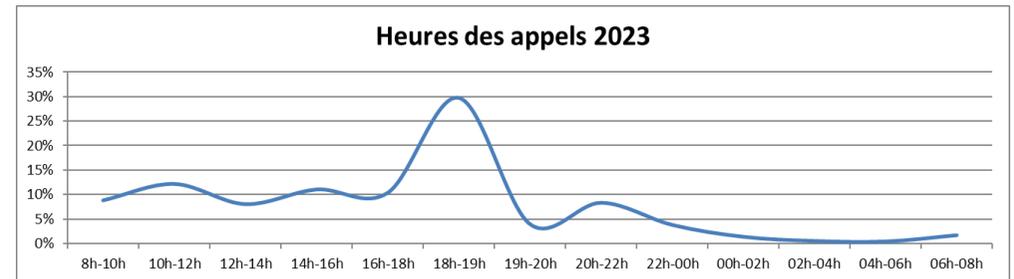
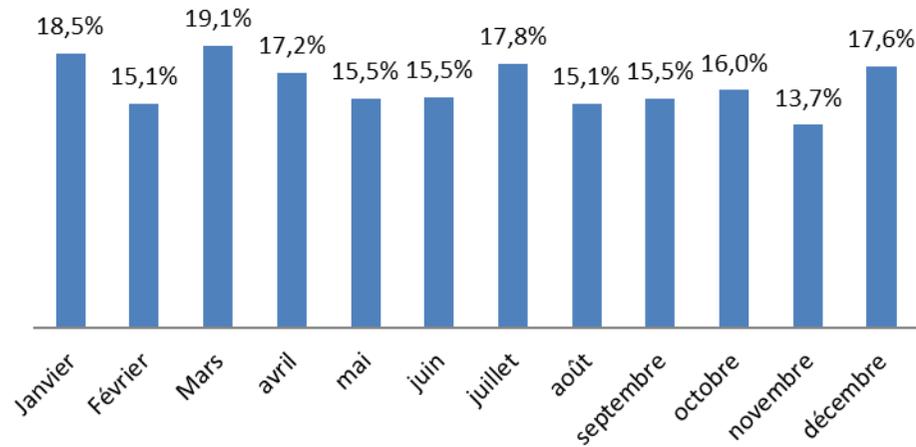


Les sollicitations par les CCAS (Dont SAAS) et la veille mobile de Besançon, couvrent toujours 32% des appels des partenaires. Les appels de la PADA maintiennent une demande à hauteur de 17%. Les appels de la Boutique Jeanne Antide progressent du fait de la présence de jeunes évalués majeurs par le Département dans leur accueil de jour

Le public fréquentant l'abri de nuit à Besançon paraît plus stabilisé à la lecture de ce schéma. L'utilité de l'ouverture de l'abri de nuit femmes nous est montrée clairement du fait des 341 appels reçus. Très peu de mouvements sur l'hébergement d'urgence Pasteur du fait notamment de l'absence de perspectives de sortie.



Appels polluants



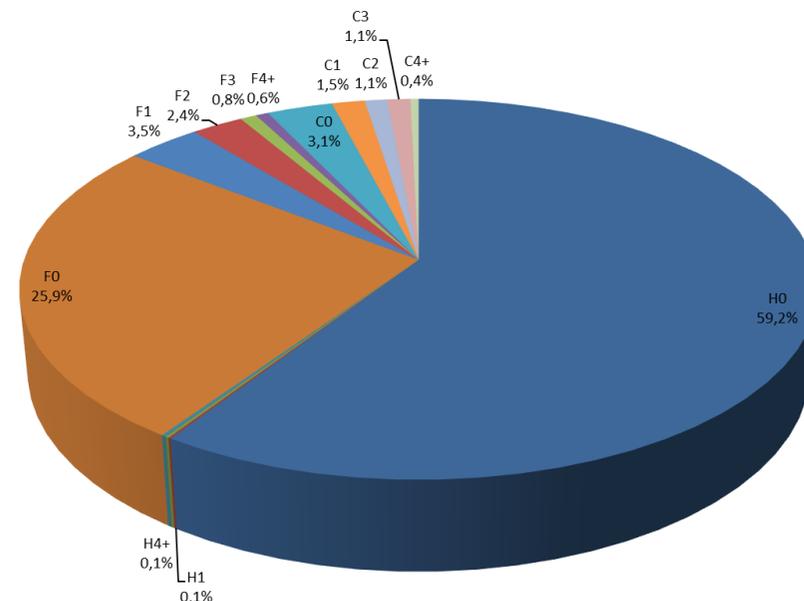
Les appels polluants poursuivent leur augmentation 2023 sans que nous puissions expliquer pourquoi, aucun moment de la journée n'est épargné. Le graphique des heures d'appels a évolué en 2023, les écoutantes constatent une augmentation des sollicitations juste avant 18h. Le nombre d'appels des 18-25 ans représente plus d'un quart des appels ; il y a plus d'appels pour les personnes entre 45 et 63 ans qu'en 2022

H0, F0, C0 : Homme, Femme, Couple sans enfant
 Hx, Fx, Cx : Homme, Femme, Couple x enfant(s)

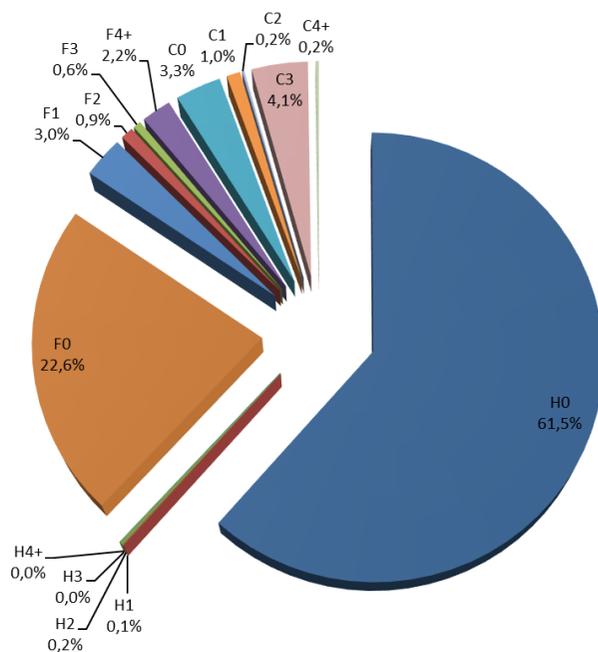
2023 montre l'augmentation des sollicitations par des femmes, seules notamment. Ceci est dû à l'ouverture de l'abri de nuit femme sans conteste. La demande des hommes est toujours majoritaire, pour quasiment les deux tiers.

La demande des couples reste toujours marginale. L'absence de réponse y est sans doute pour quelque chose ?

Solliciteurs 2023



Refus par catégorie de public 2023

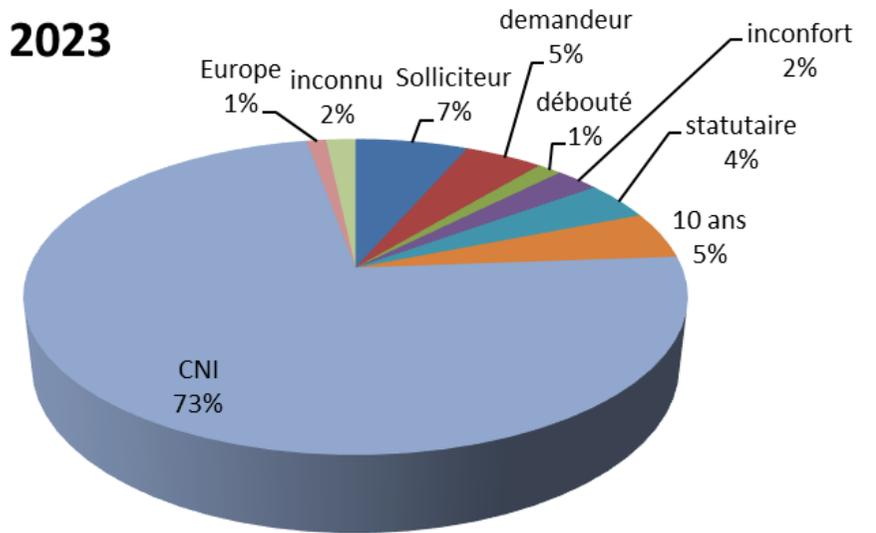


L'augmentation des refus concernant les femmes seules s'explique là encore par l'ouverture de l'abri de nuit. Tout d'abord ouvert avec 6 places, le passage à 10 places a permis de faire diminuer le nombre de refus.

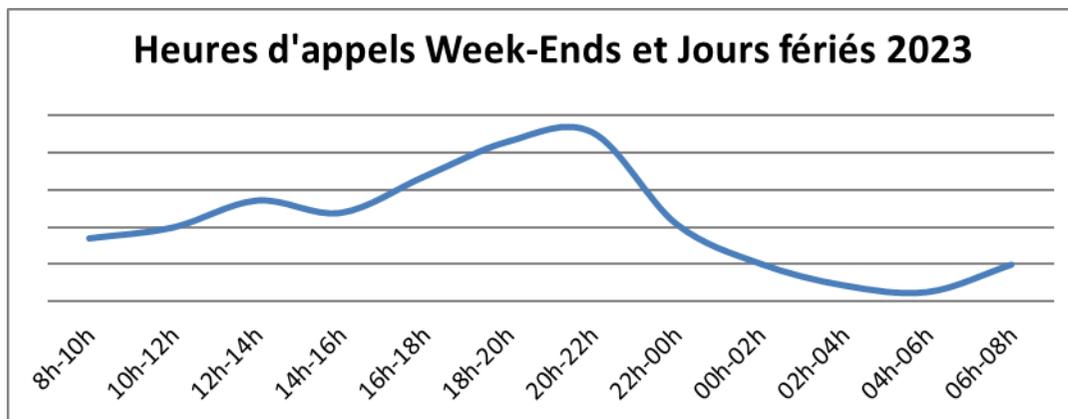
La baisse de refus pour les hommes seuls n'est qu'une résultante mathématique de la proportion d'appels entre hommes et femmes. Il demeure la constante d'un manque de place dans le Haut-Doubs pour les personnes seules.

Les données concernant le statut administratif des personnes qui sollicitent le 115 sont à peu de choses près, identiques à 2022.

Statut 2023



Heures d'appels Week-Ends et Jours fériés 2023



Les appels lors des fins de semaine et jours fériés se recentrent plus particulièrement entre 18h et 22h.

Les équipes qui travaillent lors de ces temps ont dû répondre à 2618 appels soit 17.3% du total des appels au 115, une augmentation de 0.4%.

2. L'instance de régulation de la Préfecture (IR)

La réunion « Instance de régulation » de la Préfecture mise en œuvre en 2013 permet à tous les acteurs en lien avec les publics asile d'organiser les orientations en cohérence avec leur statut administratif.

Sont membres de cette instance : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Service SII (Service de l'Immigration et de l'Intégration), la Directrice de la DDETSPP accompagnée d'une personne de son service, le Conseil départemental, la PADA, les trois opérateurs asile (ADDSEA, AHS-FC, ADOMA), l'OFII, le PRD, le CCAS de Besançon pour notamment la veille mobile, un élu de la Mairie de Besançon, l'Accueil de jour Boutique Jeanne Antide et le SIAO/115.

Le compte-rendu est assuré par la DDETSPP à l'issue de chaque réunion. Il signifie les décisions officielles.

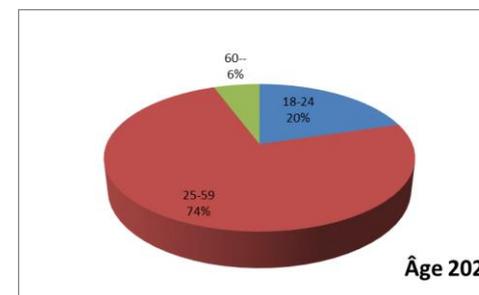
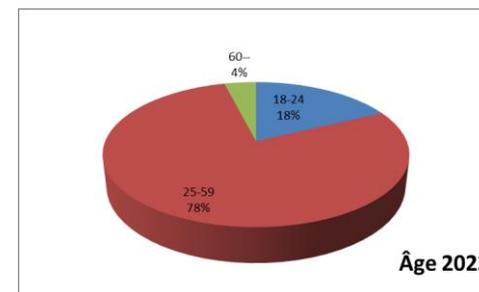
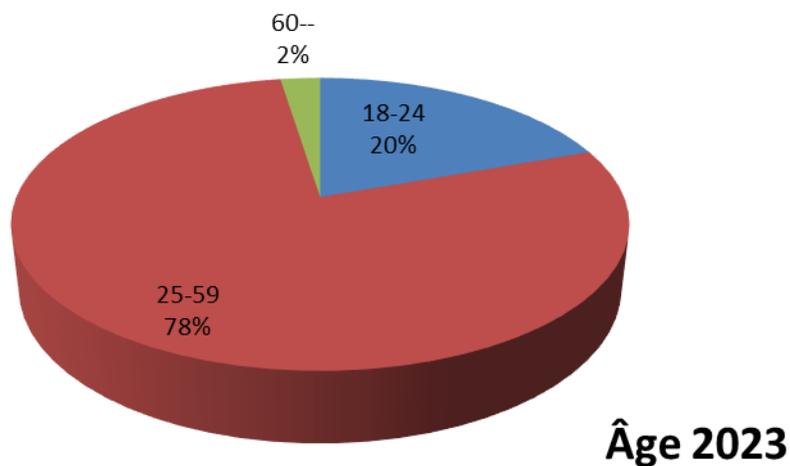
Le SIAO/115 participe à cette instance chaque semaine. Il présente les situations qui émergent dans le listing d'appels constitué d'une semaine sur l'autre.

C. L'Urgence

1. Généralités

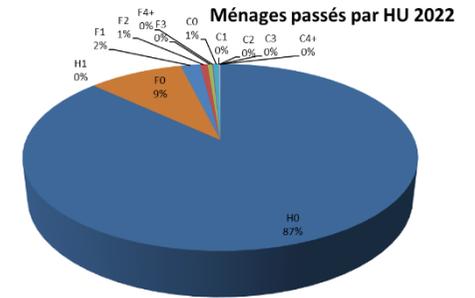
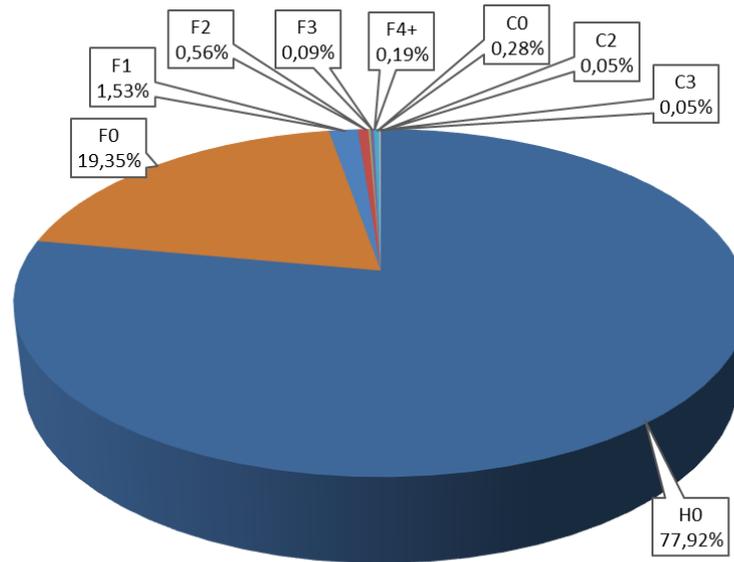
Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce sont 2014 nouvelles entrées qui ont eu lieu sur un total de 2160 ménages, représentant 766 ménages uniques.

Au 31 décembre 2023, 148 ménages, 196 personnes dont 45 enfants sont hébergés dans les dispositifs.

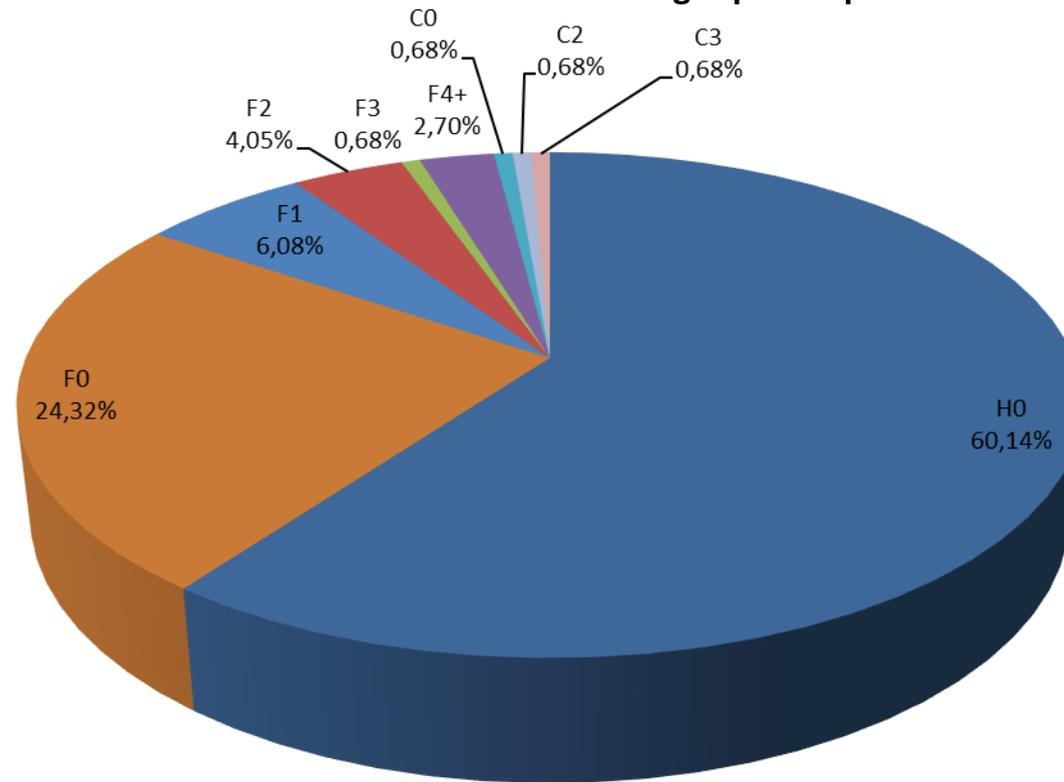


Les 18-24 ans constituent 20% des demandes en 2023 ; le chiffre est stable depuis 5 ans. Les demandes des ménages de plus de 60 ans pour l'urgence diminuent depuis 3 ans.

La demande de femmes seules est en augmentation du fait de l'ouverture de l'abri de nuit femmes. Elle représente désormais presque 20%. Il arrive encore au 115 de refuser une orientation par manque de place.

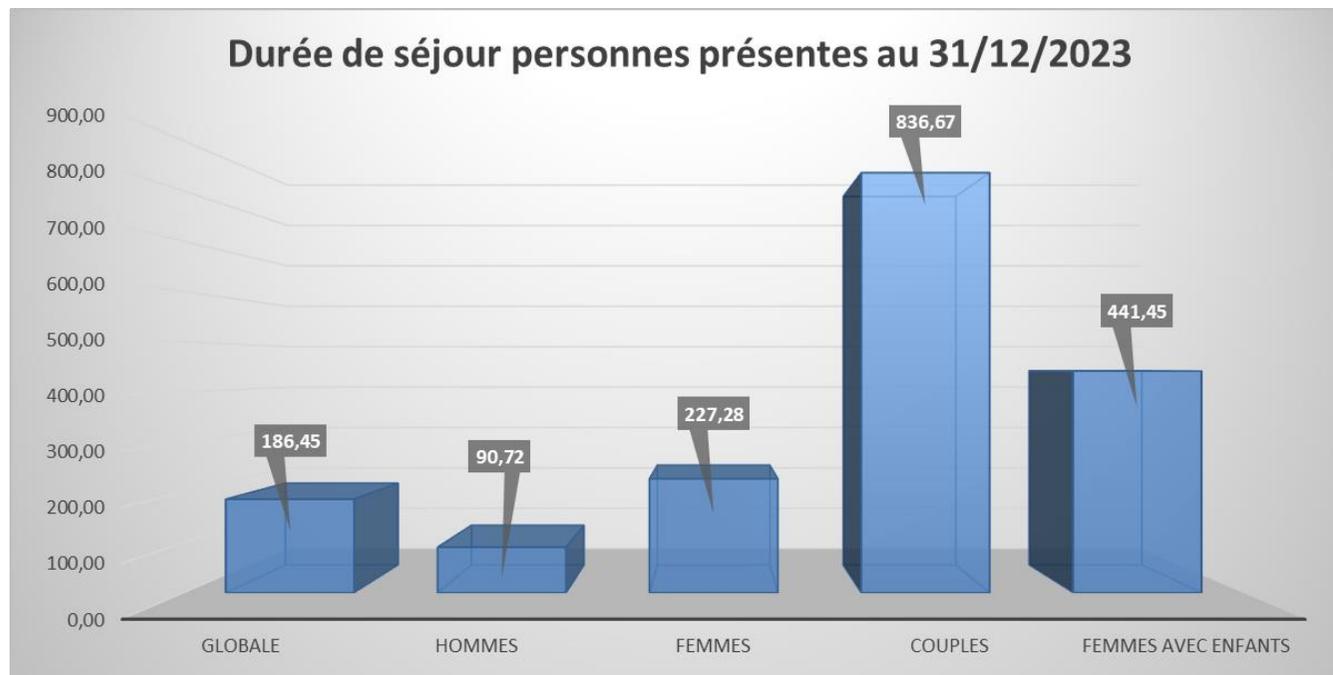
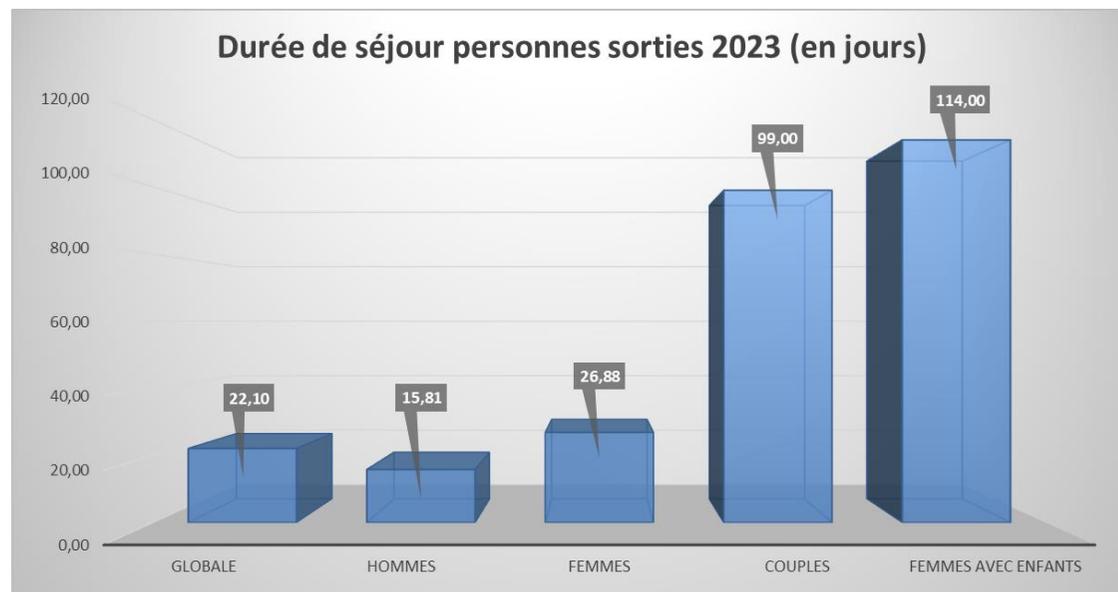


Ménages passés par HU 2023

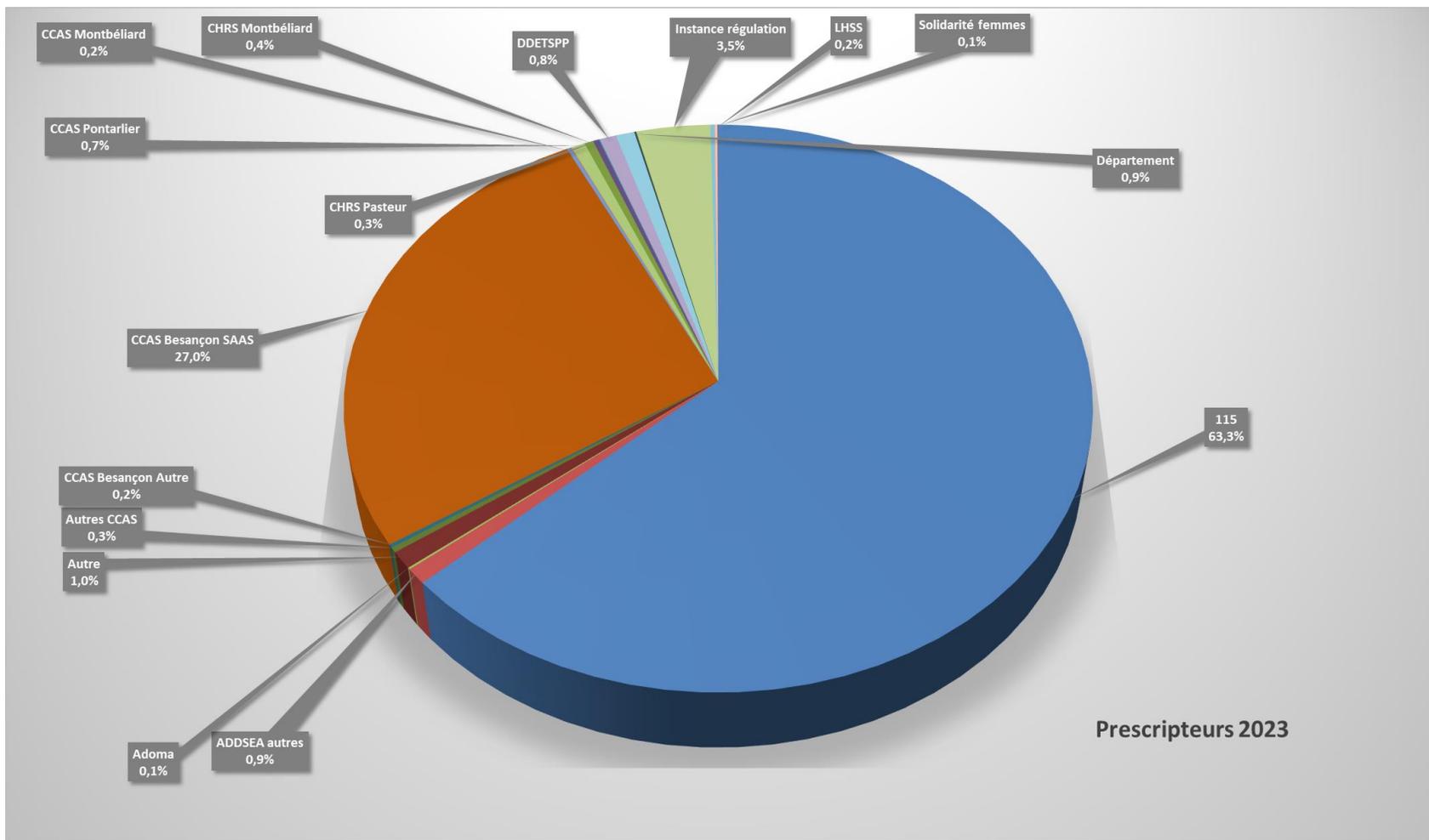


Ménages présents au 31/12/2023

La durée moyenne de séjour pour l'ensemble des publics accueillis en HU s'est stabilisée par rapport à 2022. Les sorties de personnes qui étaient en séjour long se poursuivent. Les séjours des femmes seules avec enfants demeurent les plus longs.



La durée globale de séjour a été diminuée de 80 jours ! Ceci est dû, une fois encore aux sorties des publics en séjour long. Les deux couples présents en HU, issus de l'asile, y sont depuis 2 ans et 4 ans et demi ; leur maintien fausse la durée de séjour. En revanche, les séjours longs des femmes avec enfant(s) sont majoritairement dus à une problématique de titre de séjour (7 situations)

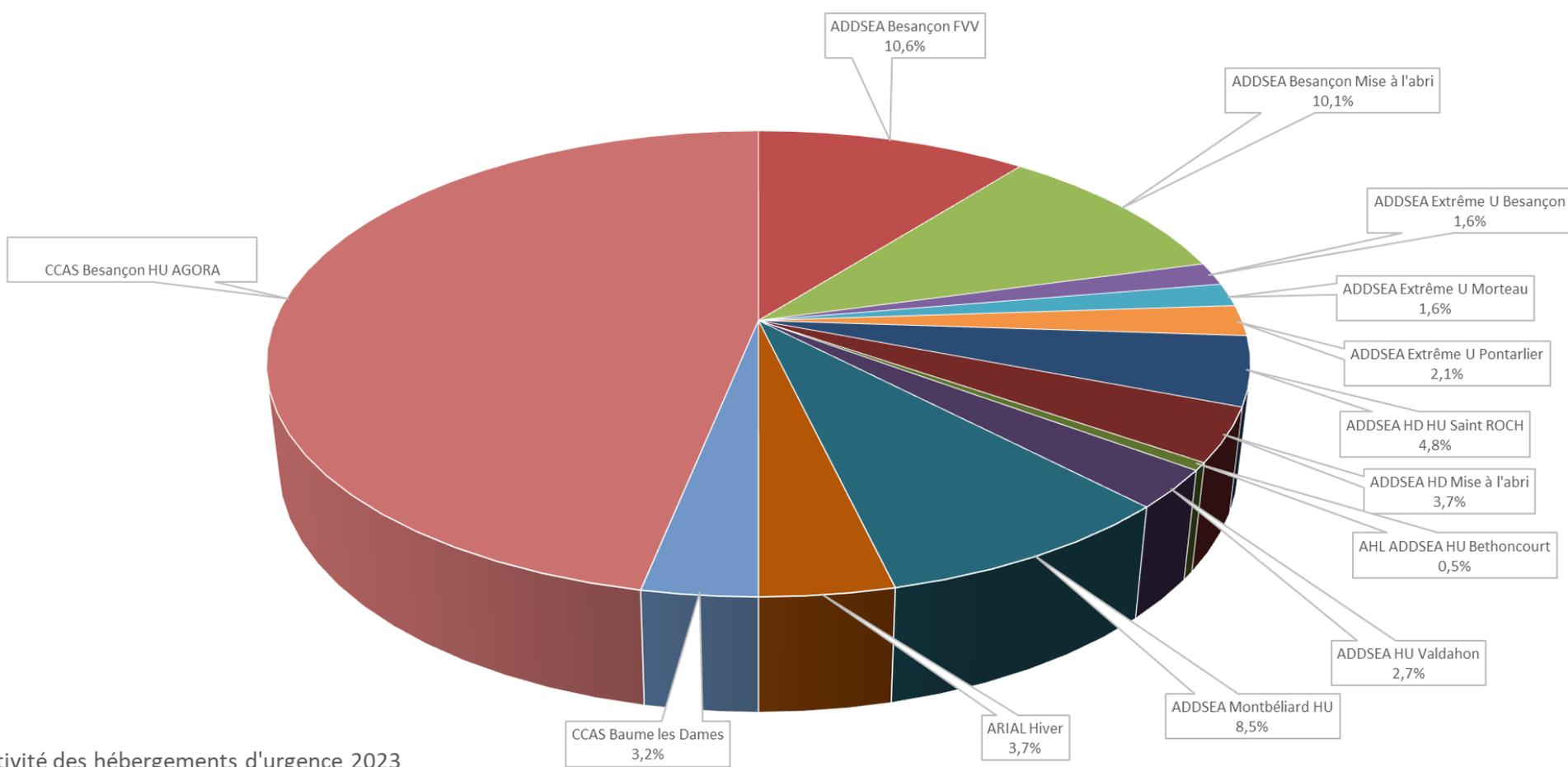


Deux tiers des orientations sont prononcés par le 115 ce qui est cohérent avec cette mission qui oriente majoritairement vers les abris de nuit.

Les sollicitations par les CCAS du département, poursuivent leur augmentation par rapport à 2022.

Le pourcentage des ménages orientés vers l'hébergement d'urgence par l'Instance de régulation est à nouveau en augmentation signifiant des arrivées légèrement supérieures à 2022 ;

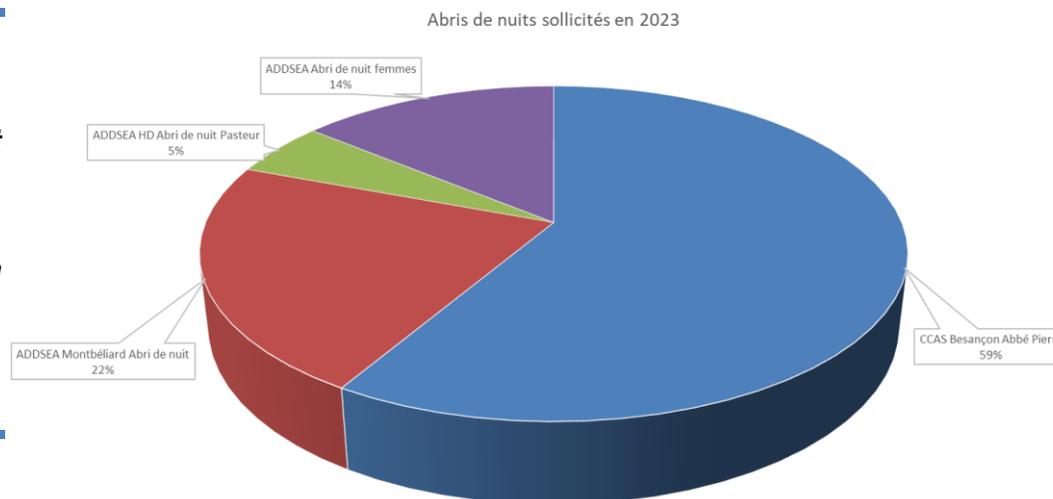
L'accueil d'urgence pour les femmes seules [hors victimes de violences] ouvert en 2023 est régulièrement demandé. Ce dispositif sera régulièrement complet en 2023 malgré le passage de 6 places à 10 places.



Activité des hébergements d'urgence 2023

Les pourcentages sont à mettre au regard du nombre de places. Concernant les abris de nuit, Besançon dispose de 30 places, Montbéliard de 11 places, Pontarlier de 10 places, l'abri de nuit femmes de 6 puis 10 places.

Le manque de place dans le haut-Doubs amène le 115 à régulièrement émettre un refus d'hébergement par manque de place. (voir page 20)

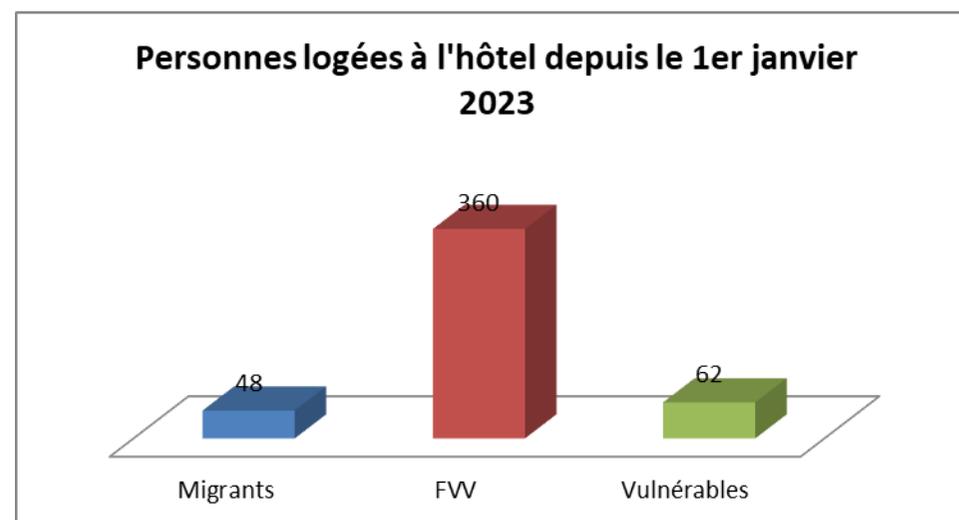
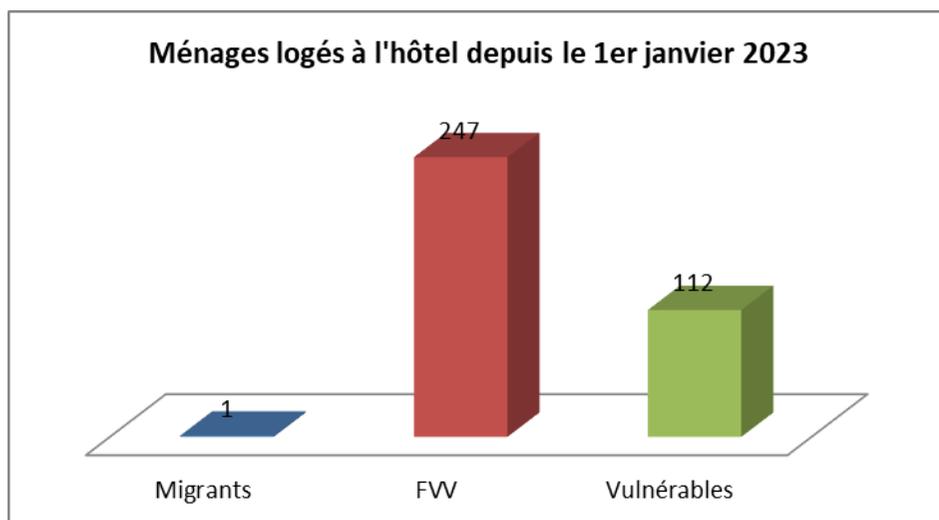


2. La solution hôtelière :

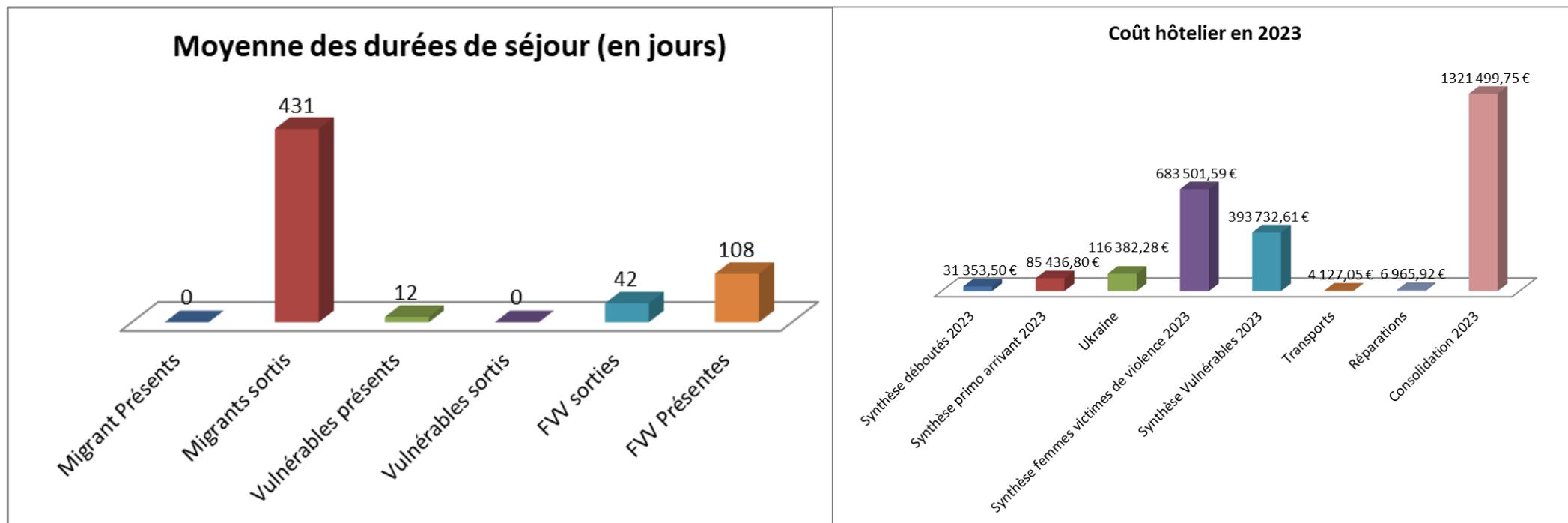
403 ménages, 539 personnes dont 136 enfants ont émarginé sur les listing des nuitées hôtelière en 2023.

Les chiffres à notre disposition nous indiquent :

Fréquentation de l'hôtel



Durées de séjour et coût hôtelier



Le coût hôtelier augmente en 2023. Pour les femmes victimes de violences le budget fait un nouveau bon de 33%, le budget pour les publics vulnérables augmente aussi. Les nuitées hôtelières pour les publics ukrainiens sont en baisse du fait de moindres arrivées mais aussi d'un dispositif désormais rodé à l'accueil et aux sorties. La durée de séjour à l'hôtel des femmes victimes de violences s'allonge du fait de la saturation des dispositifs d'hébergement

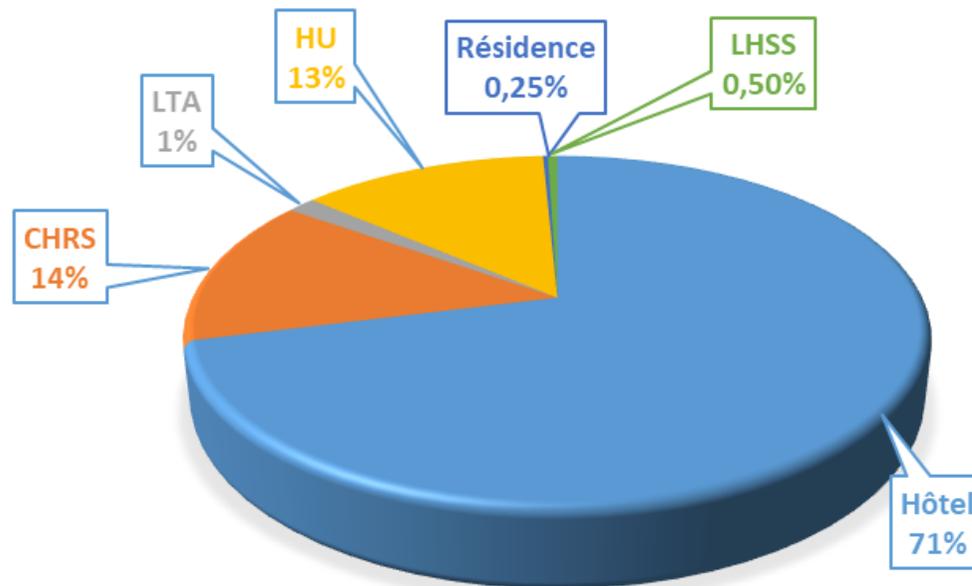
3. Le plan grand froid

Pas de plan grand froid déclenché en 2023.

D. Les femmes/hommes victimes de violences (PVV : Personnes Victimes de Violence)

Les orientations de personnes victimes de violences à l'hôtel ont augmentées en 2023. Il est important, je pense, de mentionner que 18 hommes sont concernés soit 7%. Un autre public sollicite un peu plus souvent le 115 au titre de violences, le public transgenre. Ces sollicitations restent marginales mais posent question quant à l'orientation à trouver en sortie d'hôtel.

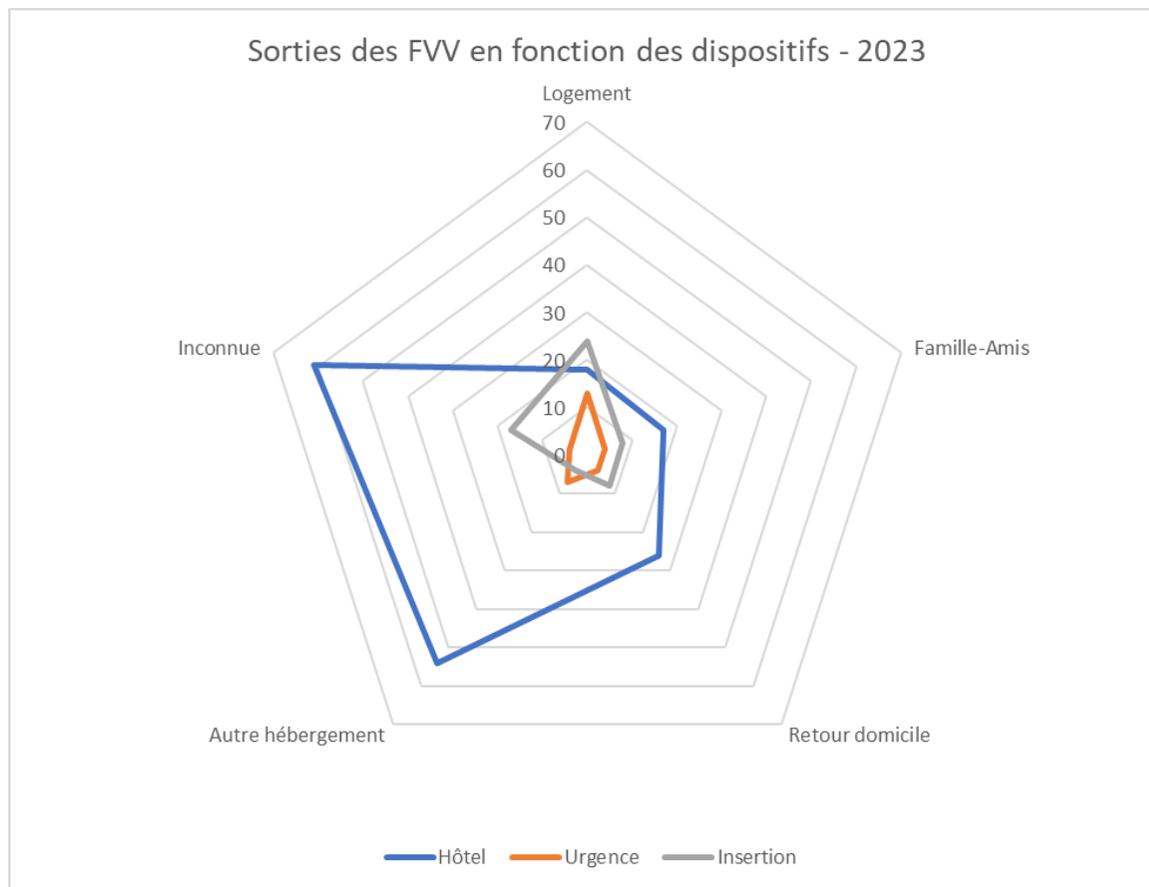
- 1265 sollicitations au 115 pour 273 personnes uniques.
- 247 femmes victimes de violences ont été orientées à l'hôtel (233 en 2022) du fait de l'absence de place disponible au moment de leur sollicitation.
- 25 femmes ont pu être orientées directement vers les dispositifs d'hébergement d'urgence (40 en 2022).
- 64 femmes ont pu accéder aux dispositifs d'insertion, soit dans l'urgence via la convention FVV (18 directement via le 115), soit à la suite d'une demande SIAO insertion.



HÉBERGEMENT PVV 2023

La solution hôtelière reste incontournable pour répondre à une demande d'hébergement supérieure à l'offre. Le recours à l'hébergement d'urgence et au CHRS est en baisse. Le protocole Femmes victimes de violences (signé en 2013) Est utilisé autant que possible. C'est à Montbéliard qu'il est toujours le plus utilisé du fait des places disponibles, évitant l'orientation hôtelière, inadaptée la plupart du temps, et coûteuse.

Le service logement du SIAO est mis à contribution dès lors que la personne victime de violence orientée à l'hôtel relève avant tout d'un retour en logement.



En dehors du dispositif d'hébergement d'urgence, les départs vers « inconnu » restent identiques. Ces départs sont qualifiés d'inconnu car nous apprenons le départ par l'hôtelier ou le service qui accompagne la personne orientée à l'hôtel, sans savoir les motifs et destination.

Les sorties vers le logement se sont maintenues au même niveau qu'en 2022 malgré les difficultés d'accès au logement qui s'installent encore un peu plus dans le Doubs. A n'en pas douter, le recours au contingent Préfectoral permet de maintenir ces mouvements de sortie.

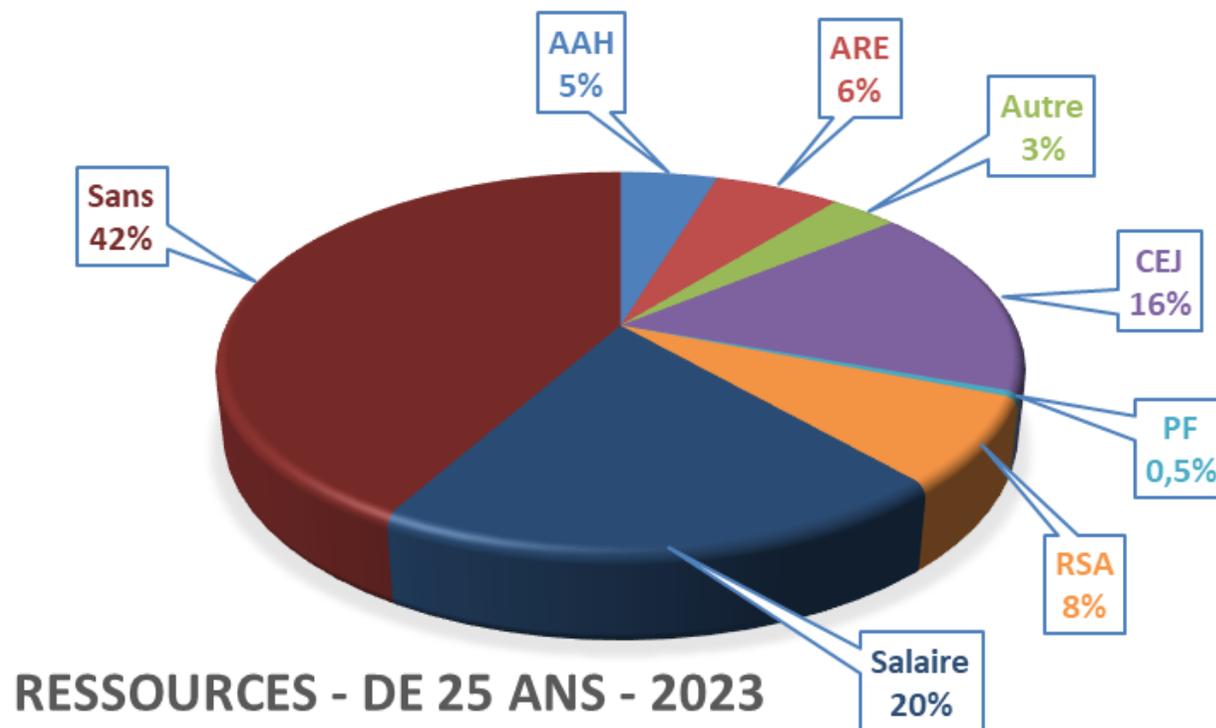
E. Le public « jeunes » 18-25 ans

L'hébergement d'urgence a hébergé 415 personnes de 18 à 25 ans en 2023 dont 38 nouvelles entrées en 2023 (Nombre stable par rapport à 2022). 25 de ces jeunes qui sollicitent une place en hébergement d'urgence ont les statuts suivants : 8 demandeurs d'asile (orientés abri de nuit pas l'instance de régulation), 2 en inconfort administratif, 9 statutaires, 3 sans-papiers, 3 porteurs de titres « 10ans ».

63,8 % de ces demandes sont issues d'un appel au 115. Ces jeunes se déclarent à la rue lors des appels pour 93,5% d'entre eux. 94,8% sont orientés en abri de nuit.

S'agissant de l'hébergement d'insertion, le SIAO a suivi 362 (334 en 2022) dossiers dont 242 (212 en 2022) nouvelles demandes. Les chiffres sont en hausse ; la proportion des demandeurs de moins de 18 à 25 ans constitue 24,7% (23.2 % en 2022) de la demande d'insertion.

40,5% (en baisse) de ces jeunes sont sans ressource rendant incontournable l'orientation en CHRS (58,2%), 14,5% (en hausse) sont sous CEJ. 19% (en hausse) ont un salaire.



F. L'Evaluation

La troisième mission des SIAO définie par la loi ALUR est la suivante : « *Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, et/ou médicale et/ou psychique des personnes ou familles sans domicile fixe, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire* ».

1. Mise en œuvre au sein du SIAO du Doubs

Les évaluations des situations qui le nécessitent se décomposent en plusieurs axes :

1. L'évaluation des personnes victimes de violences orientées à l'hôtel.
Une rencontre est systématique avec ces personnes sous 24/48 heures afin qu'une orientation puisse être réfléchie, que ce soit vers un service social, une structure, un autre type d'intervention. Cette rencontre est triple : première rencontre au titre des besoins « primaires », se nourrir, soins d'hygiène, perspective du séjour. Une deuxième rencontre avec Solidarité Femmes lorsque la personne y consent, au titre des démarche vis-à-vis des violences subies. Le cas échéant une troisième rencontre avec le service logement du SIAO si la situation a été évaluée comme pouvant accéder directement au logement. Le cas échéant et en fonction du besoin une demande d'accompagnement AVDL sera sollicitée auprès de l'ADDSEA.
Le SIAO a signé une convention avec l'ADDSEA AHL à Montbéliard et le CCAS de Pontarlier afin qu'une évaluation sociale puisse être faite lorsqu'un ménage a fait appel au 115 sur ces territoires.
2. L'évaluation de situations étudiées en CODAHL et pour lesquelles la commission souhaite que le SIAO, parfois en compagnie du Conseil Départemental, étudie cette demande avec la personne concernée sous l'angle d'une recherche de solution d'hébergement ou de logement.
3. L'évaluation de situations, sur sollicitation de partenaires, avant passage en CODAHL – si nécessaire – afin que puisse être déterminé le besoin du ménage au regard de l'hébergement ou du logement

Le deuxième plan logement d'abord mentionne l'intégration d'un infirmier dans les services SIAO. Nous sommes en attente des suites données par les services de l'Etat.

2. Le CCAS de Pontarlier :

BILAN D'ACTIVITÉ 2023

Mission d'Accompagnement Social du CCAS de PONTARLIER

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL et D'ORIENTATION (SIAO)

Conventionnement avec ADDSEA

Première évaluation 115

Bilan à destination de :

- SIAO.
- ADDSEA

1/ ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUÉ PAR LE CCAS :

Le CCAS de Pontarlier est missionné et financé pour réaliser la tâche de « **première évaluation sociale au titre d'une sollicitation 115** » en lien avec la Convention Etat / GCS25, avec une délégation accordée par l'ADDSEA.

Pour rappel, le CCAS accompagne les personnes âgées de plus de 50 ans sans enfant à charge et/ou les SDS/SDF sur la ville de Pontarlier.

La fonction de « première évaluation » est assurée par un travailleur social diplômé d'Etat. L'objectif primaire étant de rencontrer dans un délai court les personnes, repérer et identifier leurs difficultés, les freins et leurs potentiels afin d'avoir rapidement la capacité d'élaborer les premières pistes de travail autour des possibilités d'orientation.

Le pôle Précarité et Urgences Sociales du CCAS, composé d'un travailleur social et d'un agent social, adapte tous les jours son accompagnement en fonction de la situation de l'usager. Il favorise les passages dans les lieux d'hébergement d'urgence afin « **d'aller vers** » les usagers et rompre l'isolement que crée une situation de grande précarité lié à l'absence de solution de logement/ hébergement.

2/ DETAIL DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La mission d'accompagnement au sein du Pôle Précarité Urgence se décline en quatre grandes actions :

Evaluer

Orienter

Accompagner

Relayer et Veiller

Le travailleur social se doit lors du premier rendez-vous d'évaluer l'urgence de la situation concernant l'absence de logement et l'aide alimentaire. Si besoin, le travailleur social oriente les personnes vers les structures d'hébergement via le 115 en fonction de leur situation (Abri de nuit, Auberge de Jeunesse ou Hôtel). Lorsqu'il y a orientation, il fait le lien avec les partenaires.

Les personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de l'évaluation se trouvent pour **90% des cas en situation de grande précarité**.

Dans un second temps, comme tout public cible du CCAS, les personnes orientées seront accompagnées dans le domaine budgétaire, administratif, de l'insertion sociale et professionnelles, orientées vers des structures de soin...

Dans le cadre des missions qui sont confiées au référent « évaluation 115 », **la connaissance des partenaires est essentielle** pour :

- assurer une bonne orientation des demandeurs
- connaître les interlocuteurs, leurs missions et leurs façons de travailler de manière à offrir aux usagers une cohérence dans les parcours et les propositions.

Les réponses apportées dans le cadre de la mission de première évaluation sociale doivent être **rapides** d'où l'intérêt de bien connaître l'ensemble des partenaires pour savoir comment les solliciter en urgence. Ces échanges permettent d'avoir **une vision plus globale des problèmes que rencontrent l'utilisateur et ce, toujours dans l'optique de lui proposer une orientation la plus adaptée possible.**

Le pôle Précarité et Urgence Sociales du CCAS doit se tenir en permanence au fait des évolutions des dispositifs et des changements de fonctionnement des différents services.

3/ LES TYPES D'HEBERGEMENTS

A. La rue

Force est de constater, l'augmentation des situations de femmes sans domicile fixe lors de cet hiver 2023. Pour autant le public SDF reste majoritairement masculin, âgé entre 25 et 40 ans. La plupart des personnes sont de nationalité française mais peu sont natifs du Doubs. Certains d'entre eux dorment en lisière de bois, mais le point de rencontre reste majoritairement le centre-ville de Pontarlier. Une partie d'entre eux est accompagné d'un animal. Dans ce cas le CCAS en partenariat avec la fourrière municipale propose la prise en charge du chien pour la nuit afin que la personne puisse bénéficier d'un hébergement d'urgence. Durant l'année 2023, 9 personnes accompagnées possédaient un chien et toutes ont refusé de laisser leur chien la nuit.

B. L'hébergement d'urgence

Durant la période hivernale, le nombre de place à l'**Abri de Nuit Pasteur** est de 8 places (6 places hommes et 2 places femmes). Nous remarquons davantage de turnover pour les places hommes que les places femmes. Elles sont pour autant toutes occupées à 100%.

Le partenariat avec l'**Auberge de Jeunesse** de Pontarlier a été renouvelé pour la trêve hivernale 2023 avec la possibilité d'accueillir 3 personnes avec un contrat de travail encours et sans addictions. Cet accueil requiert une participation financière de 50 euros par semaine. Cet hiver, le taux d'occupation à l'Auberge de Jeunesse est de 70%, avec le constat suivant que ce sont généralement les addictions et non l'emploi qui entravent l'accès à ce dispositif.

C. L'hébergement chez un tiers

En ce qui concerne le mode « hébergement chez un tiers », c'est dans cette catégorie qu'une majorité de femme est repérée.

De même, les personnes sans domicile stable logent généralement de façon clandestine, chez des personnes précaires ou de la famille. Ceci reste instable et de courte durée, avec parfois des passages à la rue.

Il est plus difficile d'aller à la rencontre de ce public et de créer un lien de confiance, car ils sont souvent en mouvement et instables.

Pour conclure, comme chaque année, certains ménages n'ont pas souhaité intégrer une structure d'hébergement d'urgence. Cette année, 24 refus sont comptabilisés soit trois fois plus qu'en 2022. Pour la majorité, le refus est dû au modèle d'accueil collectif et non individualisé et à la présence d'animaux domestiques.

4/ TYPOLOGIE ET SPECIFICITE DU PUBLIC

	2022	2023
Nombre de situation pour qui le CCAS a appelé au moins une fois le 115	88	41
Appel 115 par les usagers	7	15
Refus de mise à l'abri	8	24
Passage à l'auberge	12	3
Femmes Victimes de Violences à l'hôtel	8	11
Personnes avec chien	7	9
Ressortissants européens	6	5
Hébergé chez un tiers	21	11
Sans solution	15	31

Les situations des personnes SDF-SDS sont souvent catégorisées comme étant « complexes ». Le public pris en charge par le CCAS est généralement en souffrance psychique c'est pourquoi le partenariat avec le dispositif des Cellules de Situations Complexes perdure.

Parmi ces situations, le CCAS relève ces dernières années trois différents types de profils :

- **Des personnes en errance depuis de nombreuses années** et qui font régulièrement appel à l'hébergement d'urgence.
- **Des personnes sous mesure de protection**, pour lesquelles la gestion d'un logement est source de difficultés.
- **Des personnes qui sont à la frange du social et du médico-social en errance depuis de nombreuses années** et qui n'arrivent pas à se stabiliser dans aucun dispositif.

En 2024, un quatrième type de profil est ajouté :

- **Des personnes sortant d'incarcération.**

Le travailleur social constate une augmentation des situations accompagnées sortant d'incarcération sans solution d'hébergement. Plus précisément 13 personnes sortant de prison ont été accompagnées en 2023. Ces situations sont très prenantes pour l'équipe sociale car les sollicitations sont nombreuses, répétitives et parfois même menaçantes. Dans la majorité des cas, ces personnes ont une bonne connaissance des dispositifs existants mais ces derniers ne correspondent pas à leur attentes/demandes. Pour autant, elles exigent très régulièrement un traitement immédiat de leur demande, ce qui est le plus souvent incompatible avec les fonctionnements du CCAS et du 115.

Il est à noter qu'une fois en liberté, les personnes sortant d'incarcération n'ont pas toutes un suivi et des obligations judiciaires. En 2023, sur les 13 situations de personnes sortant d'incarcération seulement 6 d'entre-elles avaient un suivi du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Pour ce qui est des 7 autres situations, le travailleur social du CCAS est le seul référent social. Le fait d'être seul référent peu parfois engendrer un isolement et un épuisement dû au manque de relais partenarial. En effet, intervenir en partenariat dans une situation permet la prise de recul et une meilleure expertise.

En outre, dans l'accompagnement des personnes SDF-SDS le travailleur social a un objectif commun à toutes les situations : **l'accès au logement**.

Afin de lever les freins pour y accéder, le travailleur social repère qu'il est impératif de mettre les personnes en mouvement rapidement afin d'anticiper au maximum l'après même s'il est difficile d'inscrire l'accompagnement social dans la régularité. Pour la plupart, cette absence de régularité est dû à des troubles psychiatriques et aux problématiques d'addictions assez importantes et assez ancrées. C'est pourquoi le CCAS pérennise un travail en étroite collaboration avec les partenaires (CSAPA, Travail et Vie, ADDSEA, CMP et Croix-Rouge) en réalisant un temps de coordination chaque mois.

L'accompagnement social des SDF-SDS peut être qualifié comme étant chronophage. En effet, 80% des personnes accompagnées n'ont pas de droit ouvert ou ceux-ci sont interrompus faute d'actualisation, ou de non-recours.

Par exemple, afin d'accéder à un logement ou un hébergement la condition première est de déposer une demande de logement social. Pour ce faire, la situation administrative et les droits de la personne doivent être ouverts et à jours. Dans le cas où la personne est assidue dans la réalisation de ses démarches avec le travailleur social, la majeure partie des administrations ont un délai de traitement d'une moyenne de 4 mois.

Une fois le dossier déposé et à jour, **les manques de solution de sortie pour les ménages en hébergement d'urgence sont criants sur le territoire pontissalien**. En effet, les délais d'attente sont longs, avant d'accéder à un hébergement d'insertion ou à un logement social.

Pour conclure, ce contexte peut amener un découragement des personnes, ainsi qu'à l'embolisation des dispositifs.

5/ ACTION COLLECTIVE :

Cette année, l'agent social a monté un projet d'action collective, l'objectif premier était de rassembler le public SDS/SDF afin de "changer les habitudes de leur quotidien" en proposant une activité qui leur convenait.

Un premier atelier dessin a été constitué et animé. 3 personnes y ont participé de façon active et régulière. 8 ateliers ont été proposés.

Les créations se sont portées vers le coloriage de personnages de dessins animés, les tableaux achevés ont permis de décorer l'espace d'accueil et les bureaux du CCAS.

Durant cette action, les participants et d'autres usagers ont pu visionner le film « Des nouvelles d'ici-bas » de François ROYET. Ce visionnage fut riche en émotions pour les personnes SDF-SDS pour qui, malgré l'évolution des pratiques et des politiques sociales, ont pu voir que leur quotidien est inchangé depuis l'époque du tournage en 2003. Enfin, cette action a permis de valoriser chaque participant et de créer un lien différent autour de la rencontre et de la réalisation et l'aboutissement d'un projet collectif.

6/ Perspectives 2024

La stabilité de l'équipe du Pôle précarité/Urgences sociales nous donne une certaine confiance dans l'approche des mois à venir. En effet, notre équipe formée d'un binôme, travailleur social et agent social permet de garantir un travail de qualité sur du long terme.

Le travailleur social et l'agent social ont pour objectif de développer à nouveau un projet d'action collective, l'objectif premier sera de rassembler le public SDS/SDF et dans un second temps d'ouvrir le regard des citoyens sur le quotidien des personnes SDS/SDF. La forme de ce projet reste encore à définir avec l'idée est d'apporter une continuité au film « *Des nouvelles d'ici-bas* ».

Afin d'orienter au mieux les personnes SDF-SDS, le travailleur social finalisera la « plaquette » d'information générale à destination du public et des partenaires à savoir la conception de la page de couverture. Le contenu intérieur se trouve en annexe de ce document.

Enfin, le CCAS s'engage à poursuivre le travail de coordination autour des situations à travers les réunions mensuelles avec le CSAPA, Travail et Vie, l'ADDSEA, le CMP et la Croix-Rouge. Il s'engage aussi à poursuivre les temps de rencontres avec Mélodie Morel dans le cadre du logement d'abord pour favoriser l'accès au logement, quand la situation des personnes le permet.

7/ Annexe



3. Le CCAS de Montbéliard

Le changement de gestionnaire du centre d'hébergement en cours d'année 2023 n'a pas permis l'écriture d'un bilan qualitatif.

Nous avons toutefois obtenu les données quantitatives à mi-année :

Statistiques fonction « première évaluation » année 2023 du 01/01/2023 au 30/06/2023 (bassin de Montbéliard)

Nombre de personnes reçues	149			
Âges	- 18 ans	19		
	18-24	25		
	25-60	102		
	60 et plus	3		
Orientés par ?				
	115	138		
	CCAS	0		
	CMS	0		
	Hôpital	0		
	SPIP	0		
	Autres	11		
Solution proposée		refus de la personne	Refus par manque de place	Refus par manque de place adaptée
Si accord	Refus	1	0	1
	Abri de nuit	91		
	HU	20		
	Hôtel	0		
	CHRS	36		
	Service social	2		
Personnes victimes de violences	22			

Situation administrative	
France	111
Europe hors France	2
Sans papiers	3
Primo arrivants	0
Demandeurs	8
Déboutés	0
Autres migrants	25

G. L'Insertion

1. Les réunions

En 2023 la CODAHL (Coordination Départementale Accompagnement Hébergement Logement) s'est tenue « classiquement ». Les partenaires empêchés ont eu la possibilité exceptionnellement de se connecter en ligne. Pour autant, force a été de constater que le « présentiel » favorise les échanges. La CODAHL tire sa révérence le 31 décembre 2023. Elle laisse la place aux commissions SIAO et aux ASCAL, mais ceci sera le sujet du bilan 2024.

- **26 commissions ont eu lieu à Besançon ;**
- **26 commissions ont eu lieu à Montbéliard ;**
- **17 commissions ont eu lieu sur le Haut Doubs.**

L'équipe SIAO participe aux réunions permettant de mettre en commun les informations relatives aux parcours des ménages. Cela favorise la coordination des divers acteurs accompagnant le public :

- Commission Habitat spécifique de la Ville de Besançon : Le service logement du SIAO y est présent systématiquement
- Cellule situations complexes CLSM : Le SIAO est membre permanent de cette commission.
- La commission « Chez soi d'Abord »
- Instance de régulation à la Préfecture : Le SIAO y participe chaque semaine au titre du 115.
- Commission Droit au logement opposable (DALO) : Le secrétariat de la commission envoie systématiquement un mail à l'équipe SIAO dès lors qu'un nouveau dossier DALO leur est déposé. Par ailleurs, le SIAO reçoit les avis d'accord d'expulsion de la DDETSPP.
- Commissions Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) : Le SIAO reçoit par mail l'ordre du jour. Il transmet les informations à sa disposition, lorsque la situation le demande. Par ailleurs, le SIAO reçoit les offres de logements LCTS ; Les intervenantes SIAO « Logement d'Abord » participent à toutes les CAL AIS.
- Commission d'attribution des logements Habitat 25 (CAL) : Chaque jeudi matin, le SIAO via son chef de service, peut participer aux CAL. L'avis du SIAO est consultatif.

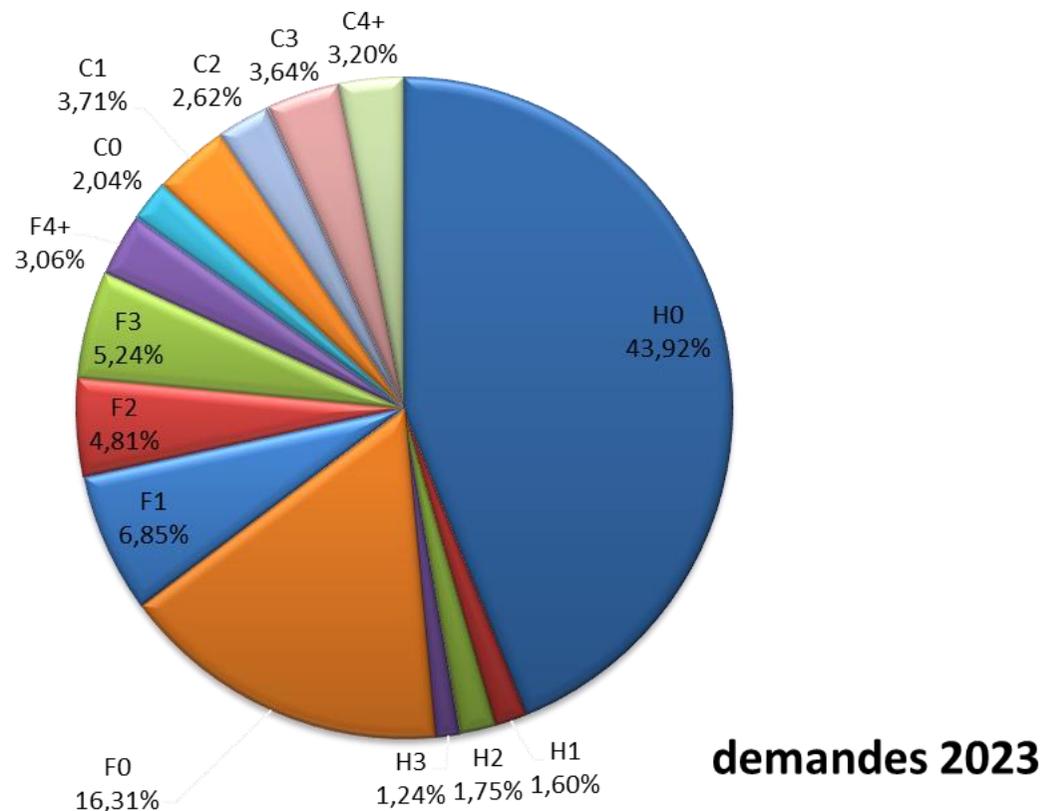
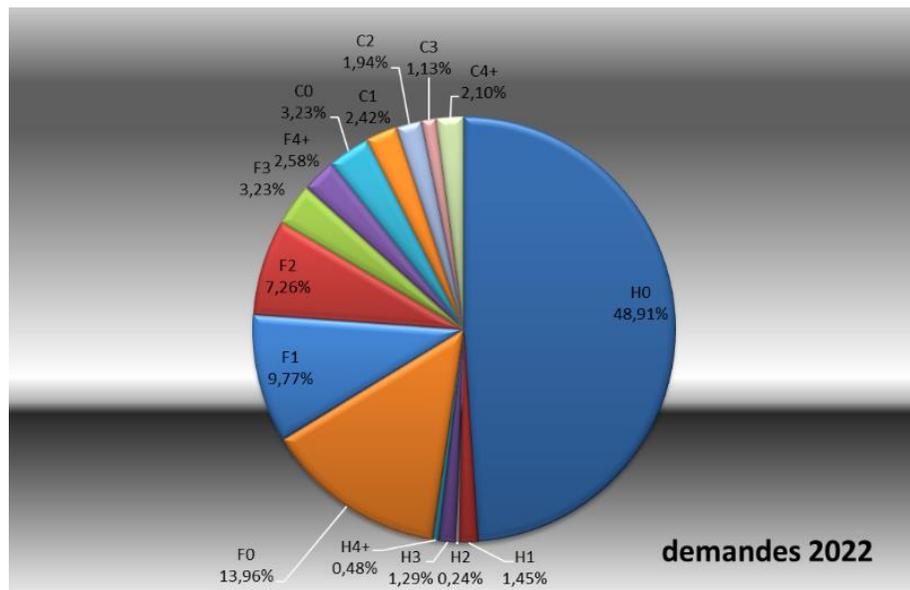
- Comité Régional de l'hébergement et du Logement (CRHH), Commission Hébergement et accès au logement (CHAL), Commission observation : le SIAO est membre titulaire de la commission plénière et du bureau du CRHH. A ce titre, il est aussi membre des deux autres commissions, émanations du CRHH. Les réunions à Dijon sont régulières.

2. Liens avec le GCS 25

L'équipe du SIAO est en lien régulier avec l'administrateur du GCS25, Monsieur CHOLET. Le chef de service du SIAO est invité permanent du bureau du GCS25 et participe à certains groupes de travail lorsque le GCS le sollicite. Il rend compte régulièrement de l'activité du service et informe des évolutions et changements qui impactent ou pourraient impacter le SIAO.

3. L'observatoire

En 2023, 978 demandes ont été traitées par le SIAO (1 338 personnes dont 303 enfants). Le nombre des ménages et des enfants est en hausse par rapport à 2022.



La demande des hommes seuls ou avec enfant(s) reste majoritaire, la demande pour femmes seules ou avec enfant(s) représente 36.3 %, les couples avec ou sans enfant 18.2%

▪ L'évaluation de l'activité des structures :

Eléments chiffrés au 31 décembre 2023

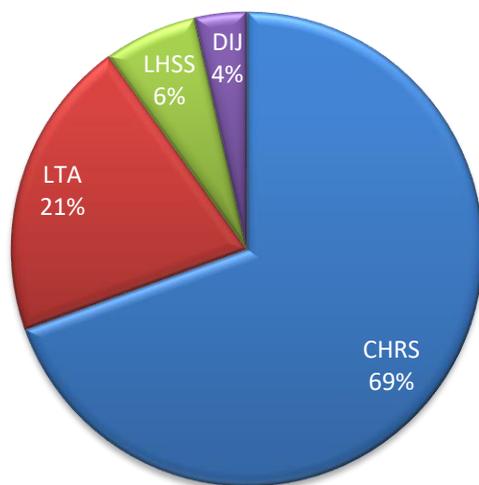
- Sur 196 ménages présents en CHRS, 87 sont présents depuis plus de 12 mois, soit 44.4% du total des personnes hébergées en CHRS. Ce chiffre augmente fortement par rapport à 2022 soit +45.1%. **1 ménage « DAHO » réside depuis 41 mois en CHRS.**

- Sur 58 ménages présents en logement temporaire accompagné (LTA), 11 sont présents depuis plus de 12 mois soit 18.9%, pourcentage encore en baisse par rapport à 2022 (Déjà en baisse en 2021) ; **3 ménages « DAHO » résident depuis 74, 27 et 22 mois en LTA.**

Le taux moyen de rotation dans les CHRS en 2023 est de 82% taux en baisse ce qui est cohérent avec l'augmentation des séjours longs. Le taux d'occupation moyen est de 116%

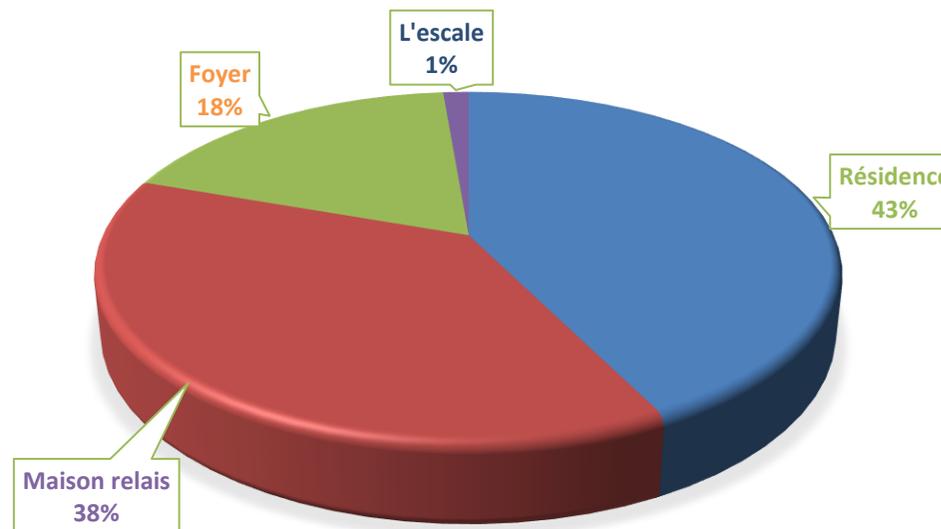
Le 31 décembre 2023, la photographie montre que 755 ménages sont hébergés ou logés (911 personnes dont 133 enfants). 7 ménages sont hébergés au titre du DAHO. (3 en CHRS, 3 en LTA , 1 en résidence sociale)

Ménages en cours d'hébergement



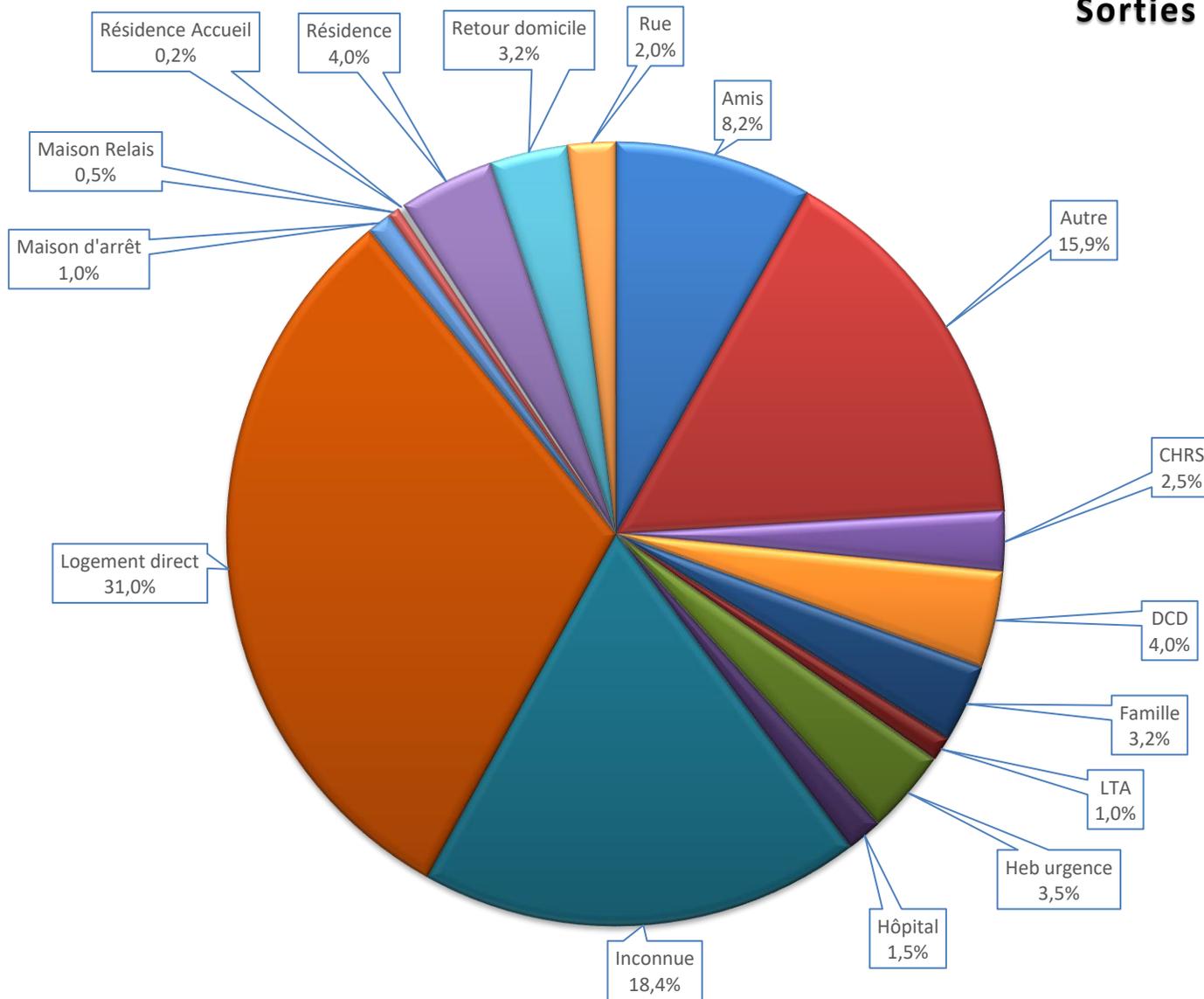
196 ménages en CHRS
 58 ménages en Logement Temporaire Accompagné
 18 ménages en LHSS
 16 ménages à Altérité
 10 ménages en DIJ

Ménages en logement accompagné



184 ménages en Résidence Sociale
 171 ménages en Maison Relais et Résidence Accueil
 83 ménages en Foyer Adoma
 6 ménages à l'Escale

Sorties 2023



Toutes structures confondues, 410 ménages sont sortis (530 personnes dont 108 enfants), dont 124 en logement. 73.4% des 124 ménages logés le sont dans le parc d'un bailleur social.

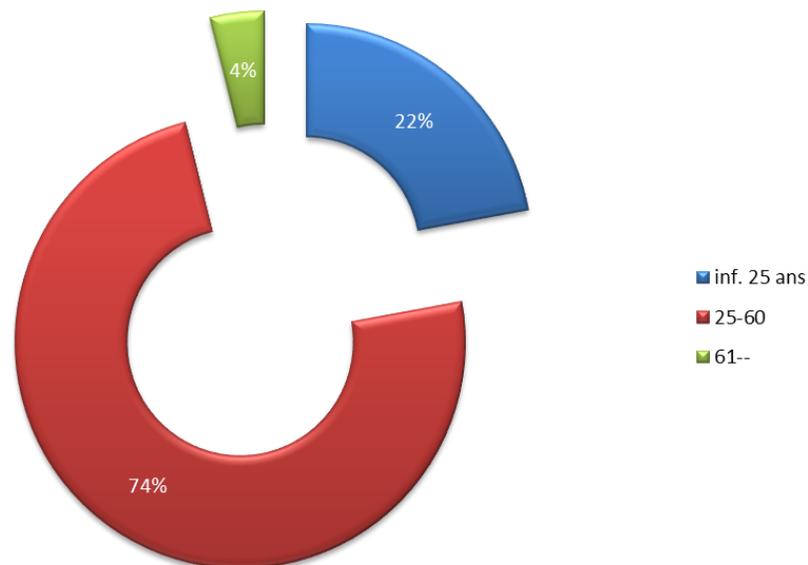
49 ménages sont sortis de CHRS pour le logement, soit 39.5%.

16 décès soit 12.9% tous issus de résidence sociale, foyer ou résidence accueil.

- Le public au regard de l'âge

Le public de 18 à 24 ans qui sollicite le SIAO insertion en 2023 est constitué de 217 ménages, 253 adultes et 22 enfants. (12 couples dont 7 couples avec un enfant)

Âge des demandeurs en 2023



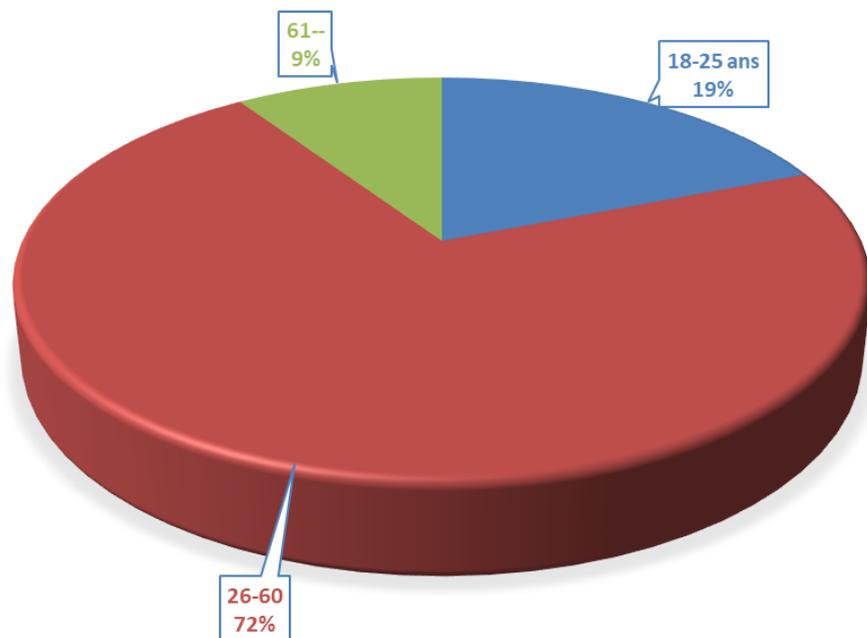
Pour la demande d'insertion :

Le public de moins de 25 ans constitue 22.2% (21% en 2022)

Le pourcentage des 25-60 ans est de 74%.

Le pourcentage des 61 ans et plus est de 4%.

ÂGE DES PUBLICS PRÉSENTS FIN 2023



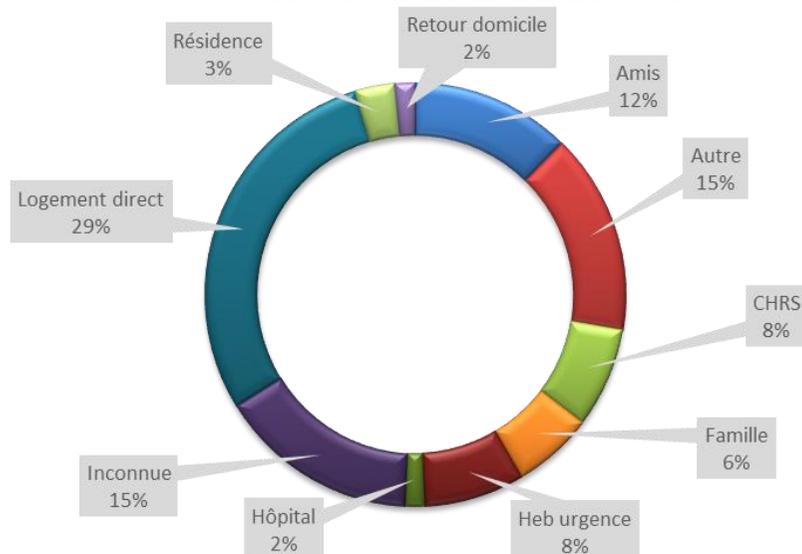
Sur les 83 personnes âgées de moins de 25 ans, 50% sont hébergées en CHRS,

Sur les 551 personnes de moins de 60 ans, 59.3% sont logées en RS (Foyer, Résidence Sociale, Maison relais, résidence accueil),

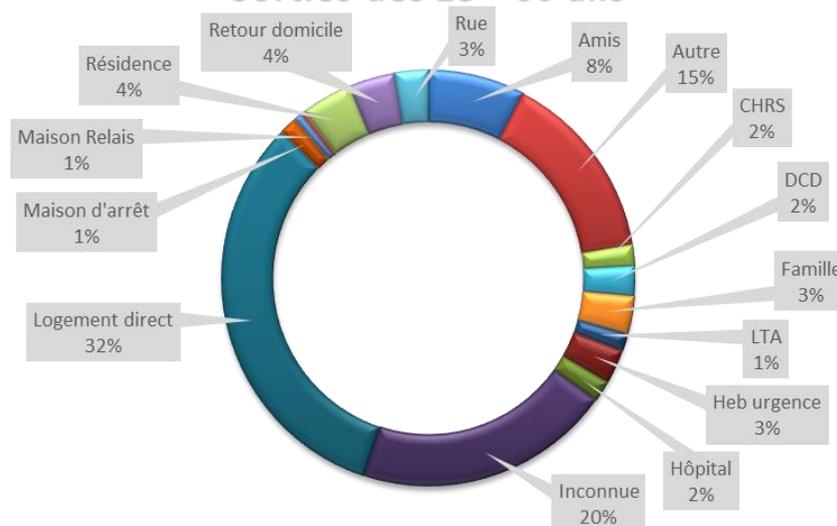
Sur le 120 personnes de plus de 60 ans 88.3% sont logées en RS (Foyer, Résidence Sociale, Maison relais, résidence accueil).

Destination pour les 410 ménages en fonction de leurs âges à leur sortie :

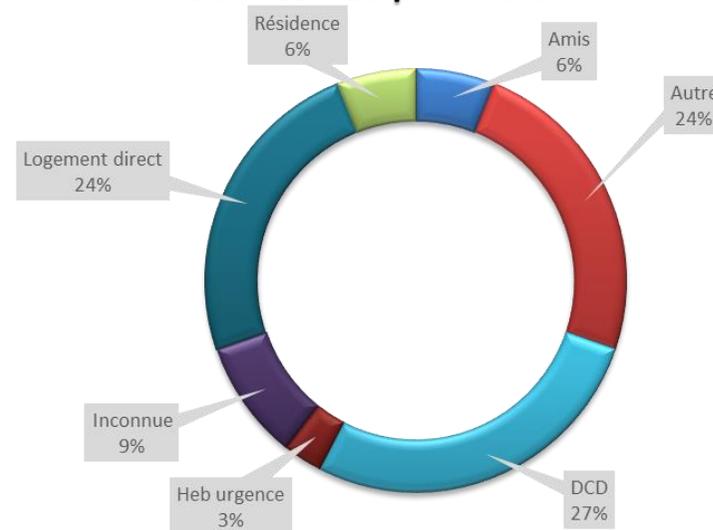
Sorties des moins de 25 ans



Sorties des 25 - 60 ans



Sorties des plus de 60 ans



Sur l'ensemble des âges la sortie vers le logement reste la principale.

→ Les moins de 25 ans sortent soit en hébergement, soit auprès de leurs connaissances.

→ La catégorie intermédiaire dispose du plus large choix de sortie.

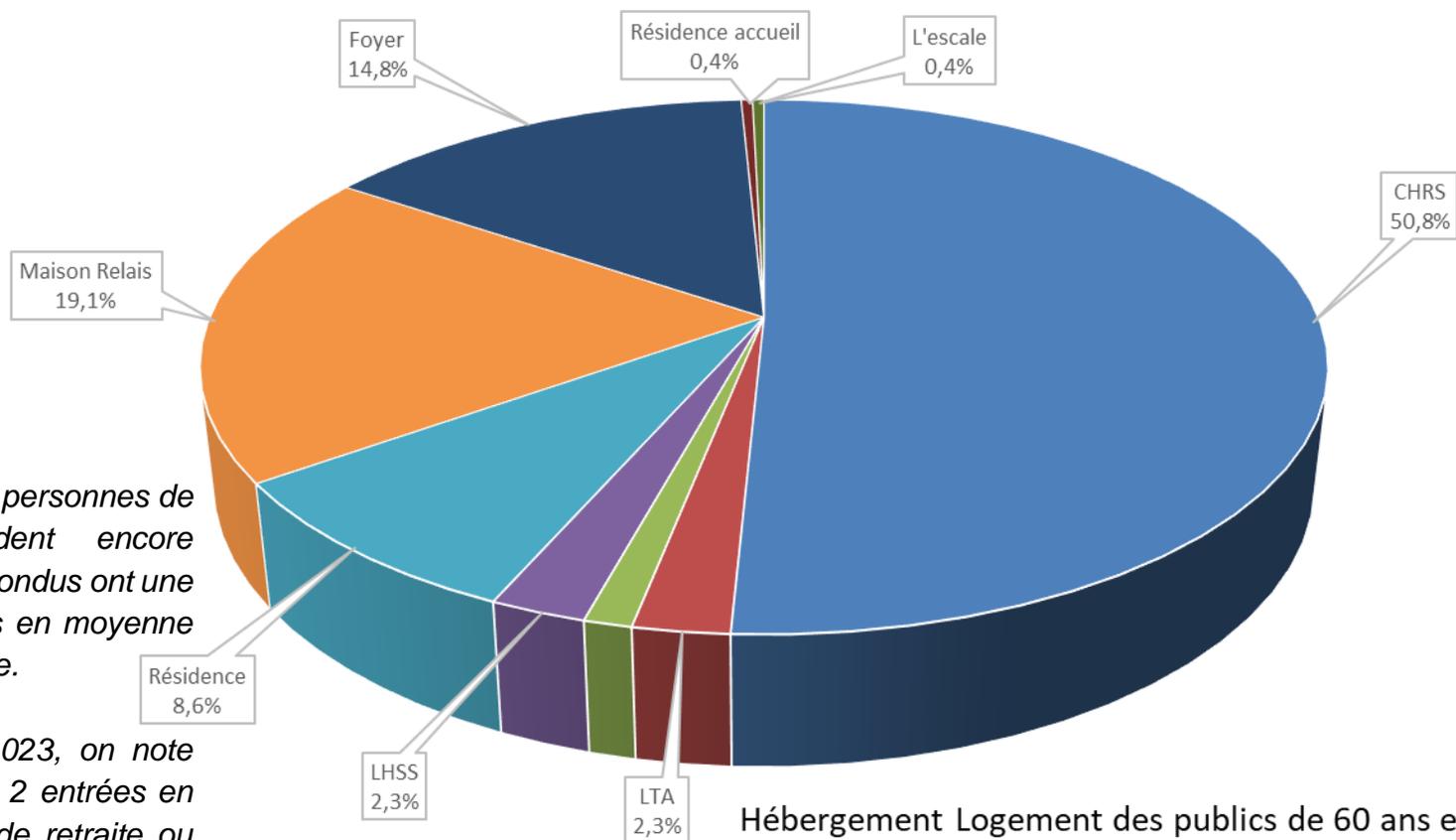
→ La catégorie des séniors subit le plus gros coefficient de décès. Les sorties « autre » concernent majoritairement les EHPAD, Maison de retraite, MAS, ACT.

La sortie vers « inconnu » qui signifie un départ sans que la structure soit informée, est une constante, quel que soit l'âge même si les pourcentages sont moindres pour les + de 60 ans.

- Le public de 60 ans et plus

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ont été présentées 46 demandes en CODAHL, la demande était de 59 en 2022.

Au 31 décembre 2023, 146 personnes de 60 à 89 ans sont dans la file active du SIAO, 16 ménages sont en attente d'entrer en structure.

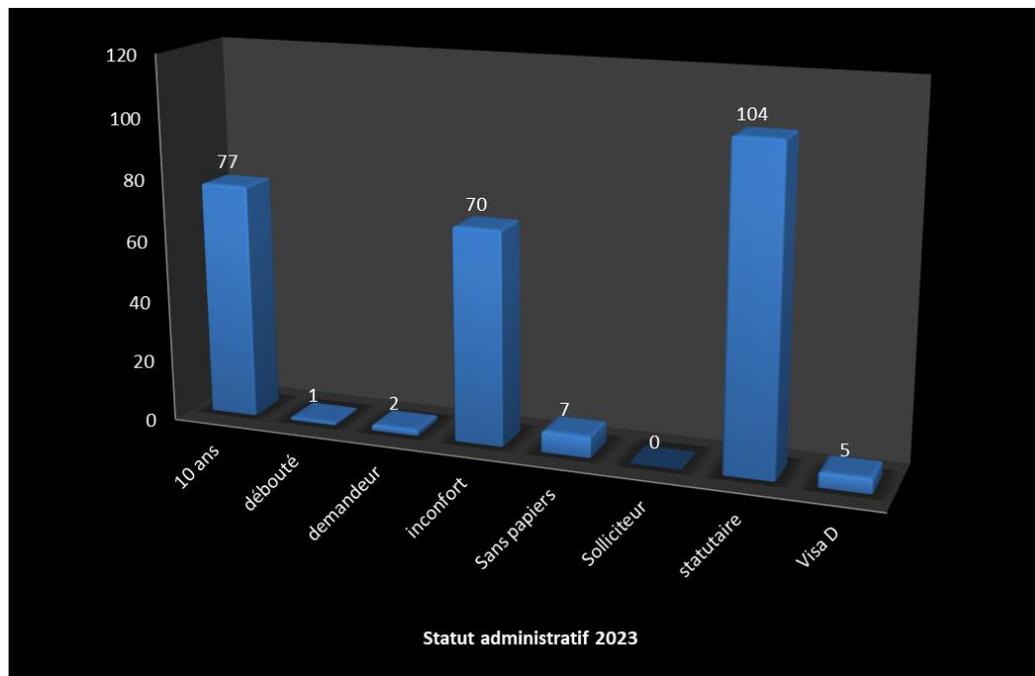


Les durées de séjour pour les 130 personnes de 60 ans et plus qui résident encore au 31/12/2023 tous dispositifs confondus ont une moyenne de 108 mois et 54 mois en moyenne pour les 33 sortants de cette année.

Sur les 33 ménages sortis en 2023, on note notamment 8 accès au logement, 2 entrées en résidence, 3 entrées en maison de retraite ou EHPAD et 9 décès.

- Le public dit « migrant »

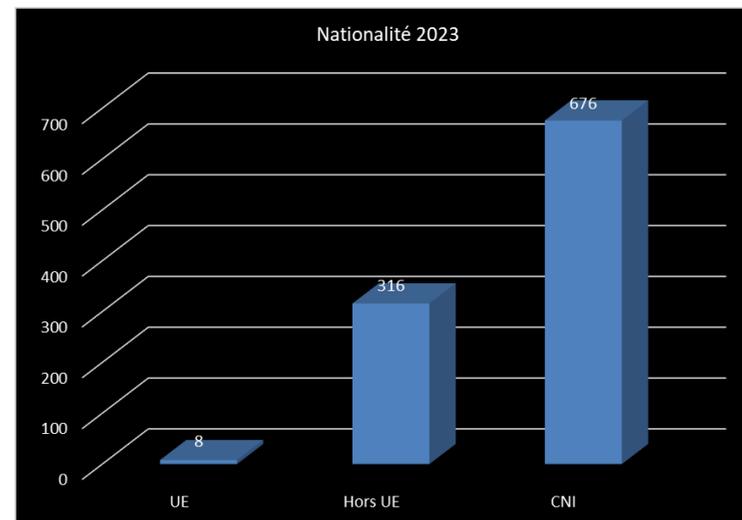
146 ménages statutaires ou sous protection subsidiaire ont formulé une demande CODAHL en 2023, soit une demande en augmentation par rapport à 2022. 106 ont accédé aux structures ou sont en attente : 26.4% vers un CHRS (28.6% ont – de 25 ans), 42.5 % en foyer FTM/résidence sociale. 23.3% des 146 ménages n'ont pas reçu de proposition ou ont annulé leur demande (Refus de la personne, ou accès direct au logement notamment).



Les publics statutaires, en protection subsidiaire (PS) ou titulaires d'une carte de résident représentent 22.8% de la demande totale en 2023. Si l'on complète avec les ménages en inconfort administratif, le chiffre monte à 29.7%

La moyenne d'âge de ces publics statutaires ou sous PS en 2023 est de 30 ans, l'âge allant de 18 à 70 ans.

*110 ménages présents au 31 décembre 2023 sont titulaires d'une carte de résident ou d'une carte de 1 an
139 statutaires ou en protection subsidiaire,
Seuls 3 ménages issus de l'union européenne sont en cours d'hébergement au 31/12/2023 (2 en résidence, 1 en CHRS suite orientation instance de régulation).*



- Le public des femmes avec ou sans enfant

309 femmes avec ou sans enfants (479 personnes dont 169 enfants) ont formulé une demande CODAHL depuis le 1^{er} janvier 2023 soit 31.6% (29.3% en 2022, 32.2% en 2021, 30.5% en 2020).

Le pourcentage de femmes avec enfants représente 9.2% de la demande (11.4% en 2022, 12.1% en 2021, 10.7% en 2020). Ce public est orienté majoritairement par les CMS (56.7% environ, en hausse)

Sur le dispositif d'urgence, la part de femmes avec ou sans enfants entrés en 2023 représente 20.3%, en hausse cette année.

Au cours de l'année 2023, 42.4% des femmes faisant une demande en CODAHL sont ou ont été victimes de violences. (39.2% en 2022, 45.3% en 2021, 39.6% en 2020, 45% en 2019)

Sur les dispositifs urgence, cette demande représente 11.7% (29.7% en 2022, 10.4% en 2021, 17.8% en 2020, 10.2% en 2019) de la demande totale des femmes.

L'attente moyenne pour les femmes avec ou sans enfant pour les entrées en insertion en 2023 est de 2.05 mois pour les CHRS (Entre 0.1 et 9 mois) et 2.81 mois pour le LTA. (Entre 0.3 et 12 mois)

La demande pour les couples avec enfants est de 4.2% en 2023 (4.5% en 2022, 2.1% en 2021, 3.6% en 2020, 1.4% en 2019, 1.5% en 2018).

- Le public des hommes seuls avec ou sans enfants

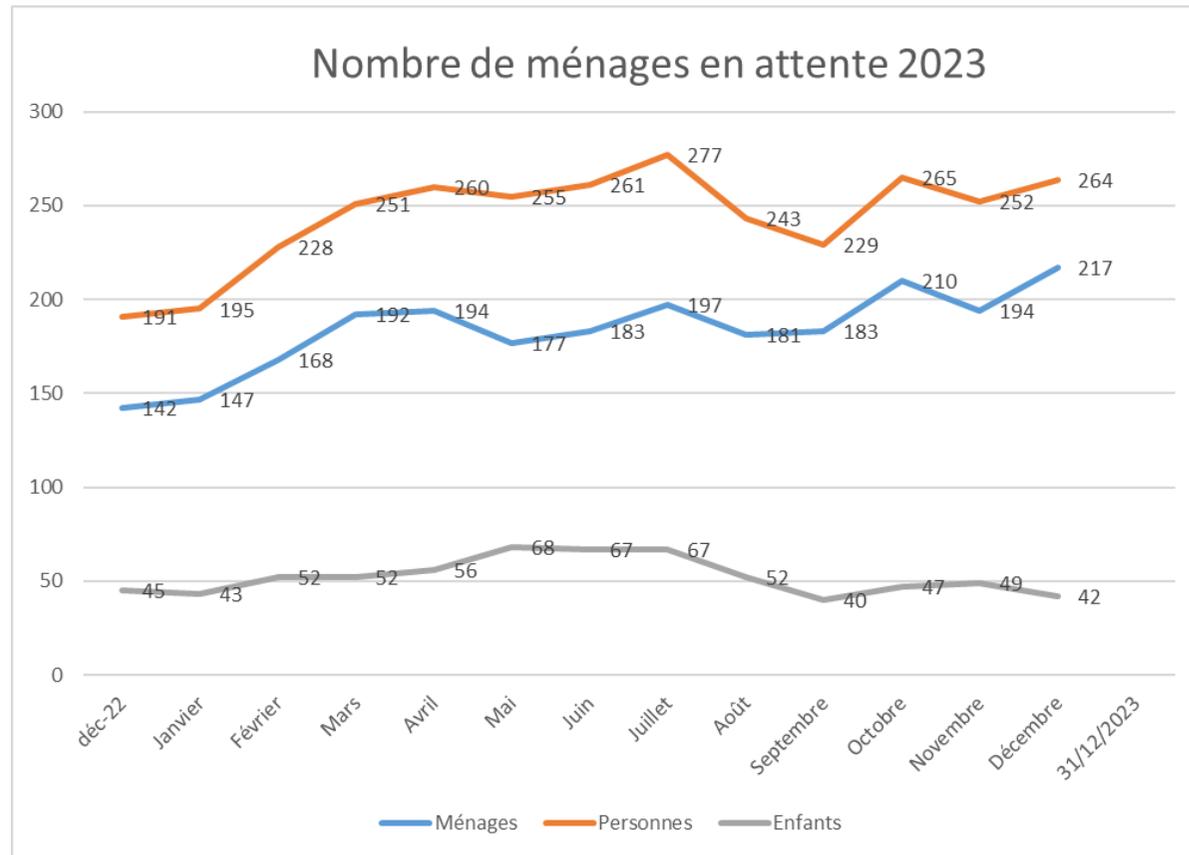
Les hommes seuls ou avec enfants représentent 62.4 % de la demande en 2023. Il s'agit de 610 ménages, dont 23 hommes avec enfants (40 enfants au total).

Les listes d'attente pour les hommes restent importantes. 59 hommes seuls sont en attente d'un hébergement (CHRS et LTA) au 31 décembre 2023.

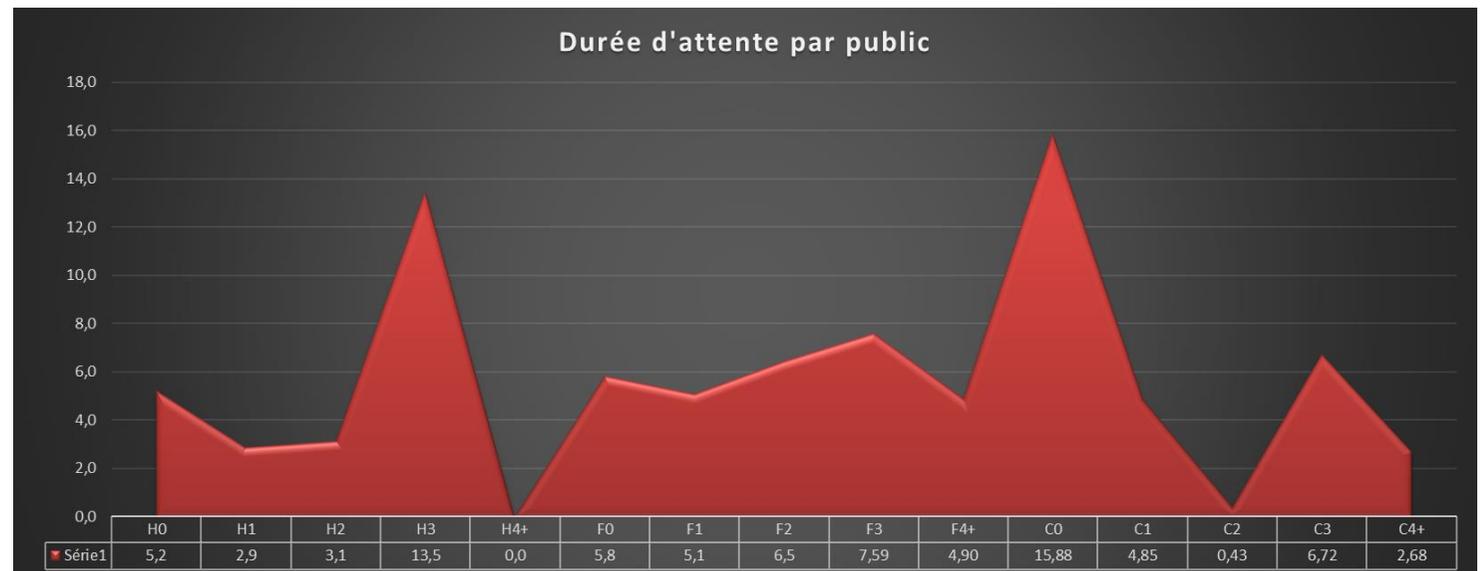
Ce sont 120 hommes seuls qui sont en attente en considérant toutes les structures dont le logement accompagné.

▪ La durée d'attente

Le seuil des 200 ménages en attente a été franchi en fin d'année. Ce nombre est particulièrement inquiétant et vient nous renseigner à propos de l'augmentation de la demande, des délais d'entrée en structure et du manque place pour certains publics.

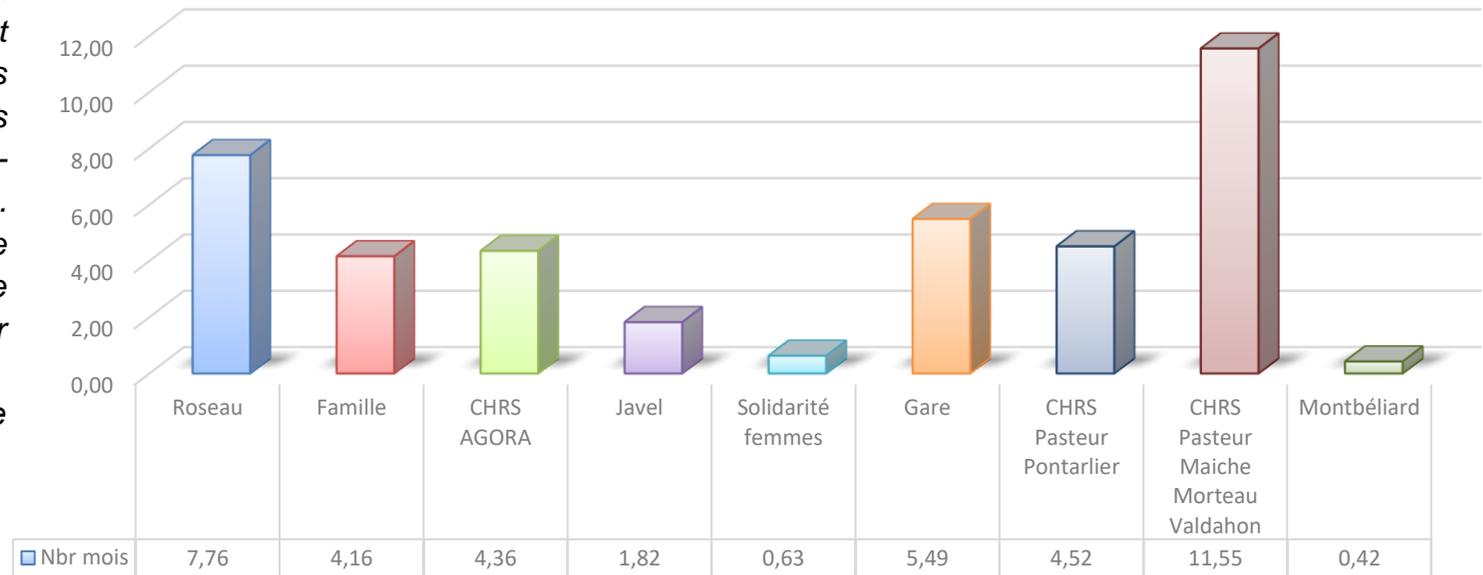


Ce diagramme nous indique que, quel que soit le public, le délai d'attente n'est pas inférieur à 3 mois. Les pics nous indiquent l'absence de places suffisantes pour ces catégories de publics.



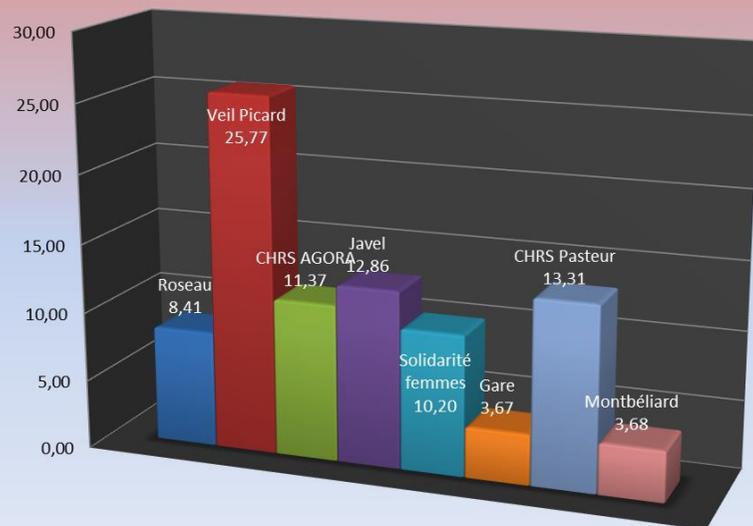
Durée moyenne d'attente par CHRS

Le CHRS ROSEAU est extrêmement sollicité et ses 40 places ne suffisent plus à absorber la demande. Les places en CHRS dans le Haut-Doubs sont aussi largement sous-dimensionnées au regard du besoin. Le CHRS JAVEL qui absorbe beaucoup de demandes bénéficie d'un nombre de places suffisant pour éviter un long délai d'attente. Les délais d'entrée en CHRS ne devraient pas dépasser un mois.

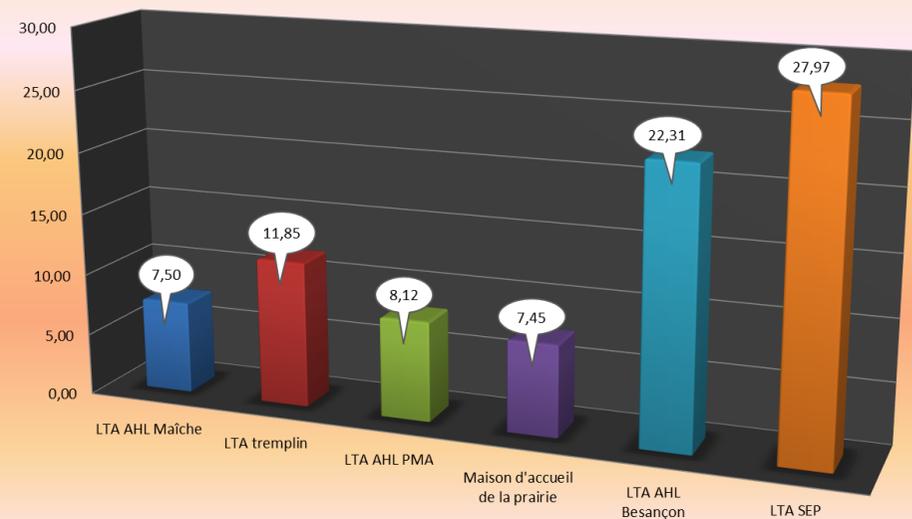


Au 31 décembre 2023, la rotation est de 82% en CHRS et de 66% en logement temporaire. Il demeure toutefois quelques ménages en séjour longs : 62 ménages présents depuis plus de 12 mois en CHRS ou 16 en LTA dont 1 DAHO.

Durée moyenne séjour CHRS, ménages sortis

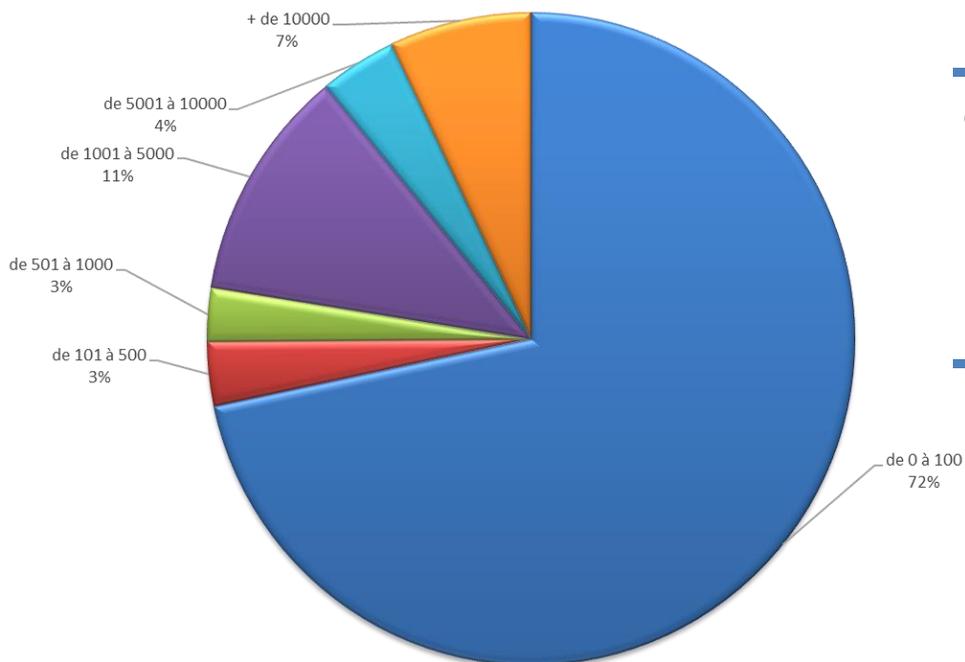


Durée moyenne séjour LTA



▪ Les ressources et les dettes des ménages demandeurs en 2023

Endettement des ménages demandeurs 2023



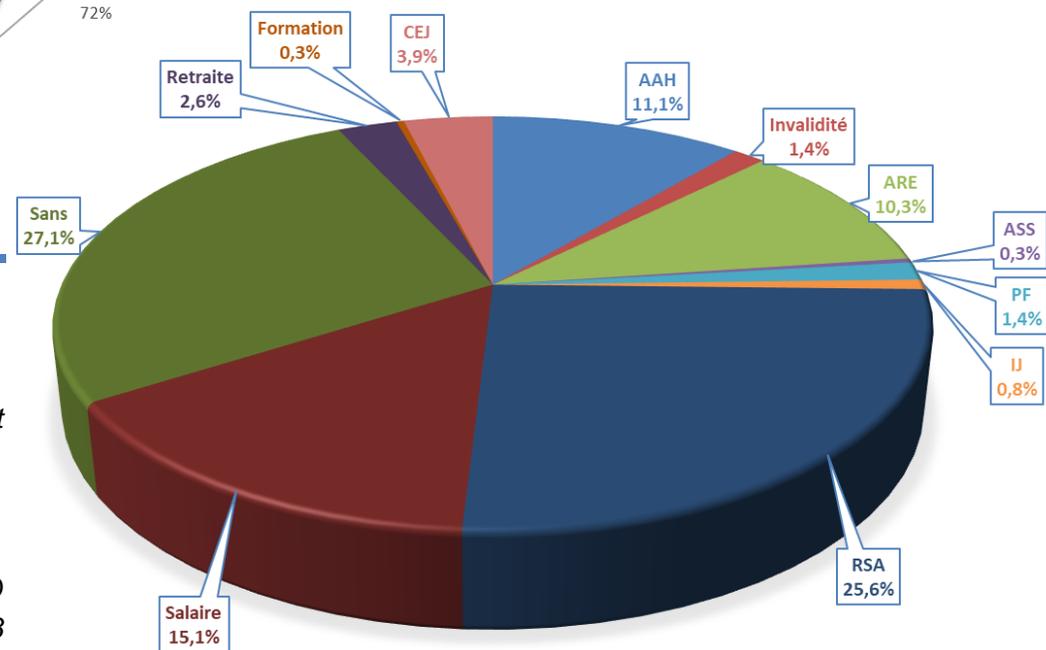
65 ménages ont plus de 10 000€ de dettes. La moyenne d'âge de ce public est de 42 ans
 102 ménages ont entre 1000 et 5000€ de dettes. La moyenne d'âge de ce public est de 41 ans.
 Sur les 623 ménages sans dettes, 28% ont moins de 25 ans, 47.5% ont entre 25 et 45 ans.

Sur 234 ménages bénéficiaires du RSA :
 → 16 ont moins de 25 ans dont 8 ont 1 enfant.

Sur 248 ménages sans ressources, 89 ont moins de 25 ans, soit 36%.

138 ménages touchent un salaire soit 14% des demandeurs

36 ménages bénéficiant du CEJ ont fait une demande au SIAO (19 en 2022, 32 en 2021, 14 en 2020, 15 en 2019). Âgés de 18 à 25 ans



RESSOURCES AU MOMENT DE LA DEMANDE 2023

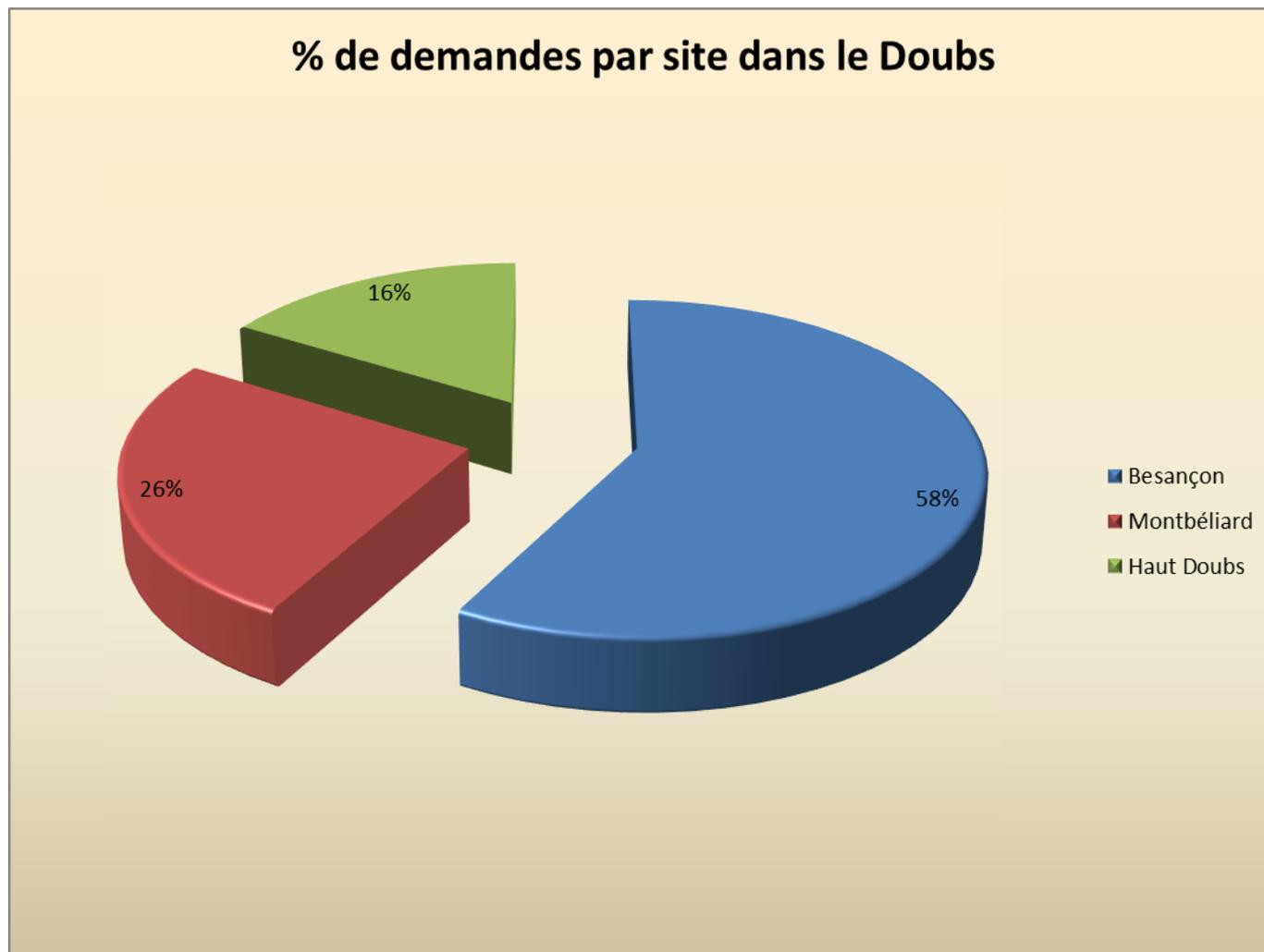
- Secteurs d'origine

Sur les 978 demandes présentées depuis le 1^{er} janvier 2023 :

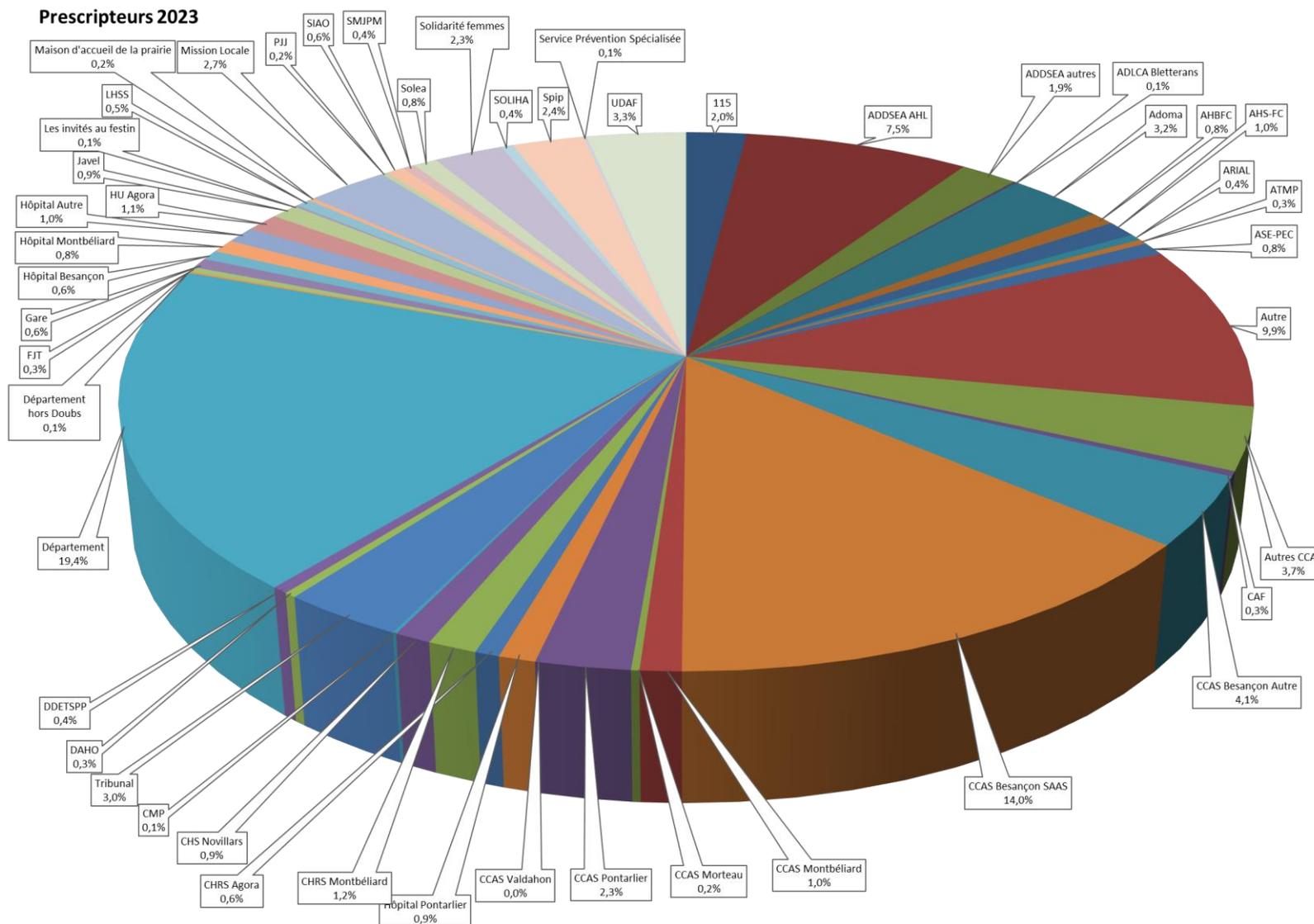
568 dossiers présentés à Besançon dont 21 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 8 nous sont orientés par une autre région ;

250 dossiers présentés à Montbéliard dont 12 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté, 4 nous sont orientés par une autre région ;

160 dossiers présentés dans le Haut-Doubs dont 2 émanent d'un autre département de Bourgogne-Franche-Comté et 3 nous sont orientés par une autre région.



■ Prescripteurs



Principaux demandeurs :

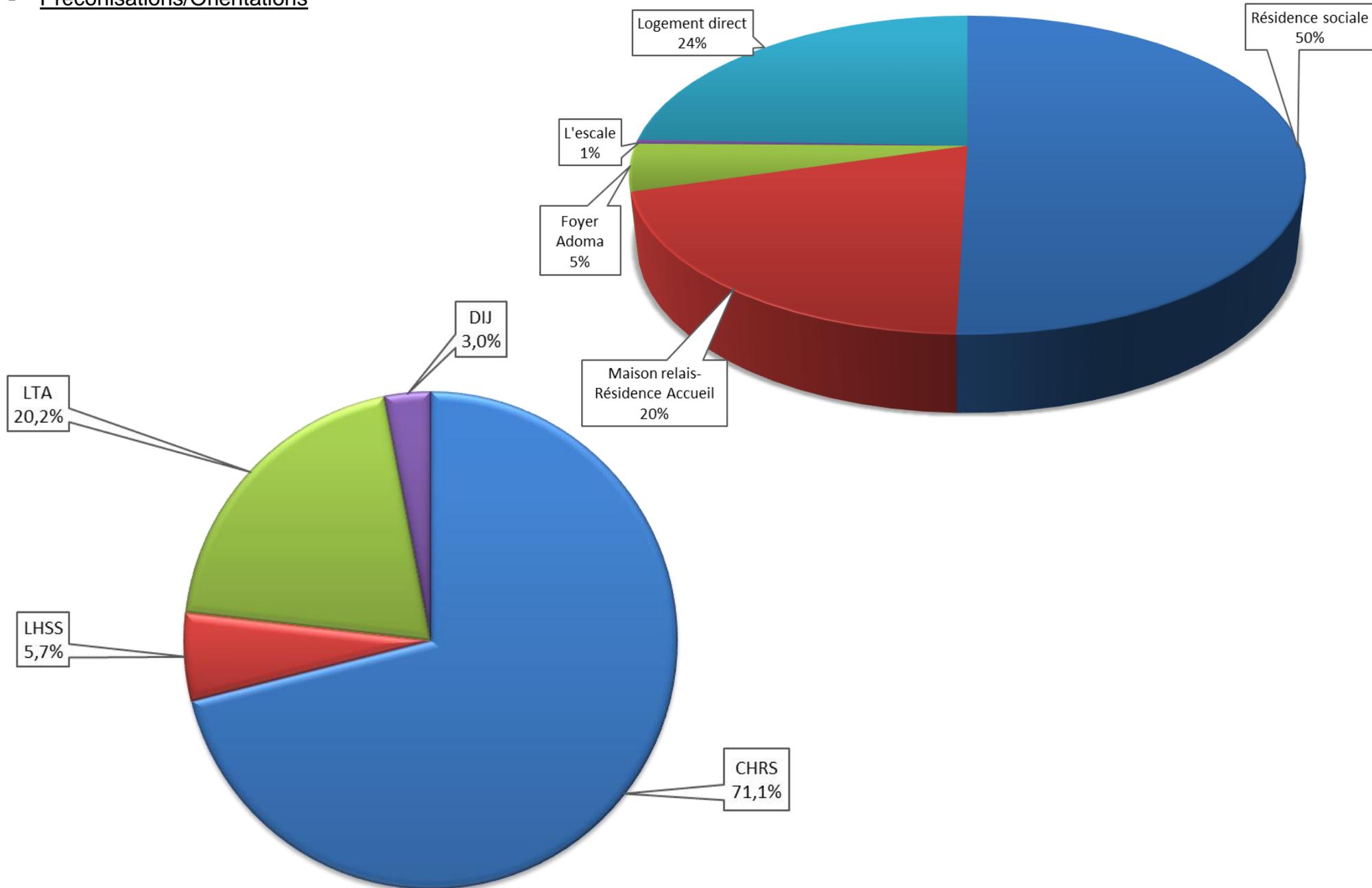
- CCAS : 21.6%
- Conseil départemental : 19.5%
- ADDSEA : 9.5%
- Services sanitaires : 6.5%
- Les orientations 115 via le protocole violence représentent 2% de la demande

Les orientations DAHO :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 5 situations de ménages prioritaires DAHO ont été présentées par la DDETSPP en CODAHL. 4 ménages ont été orientés vers un CHRS, l'autre a été orienté vers la résidence accueil de l'AHBFC.

Orientations logement accompagné en 2023

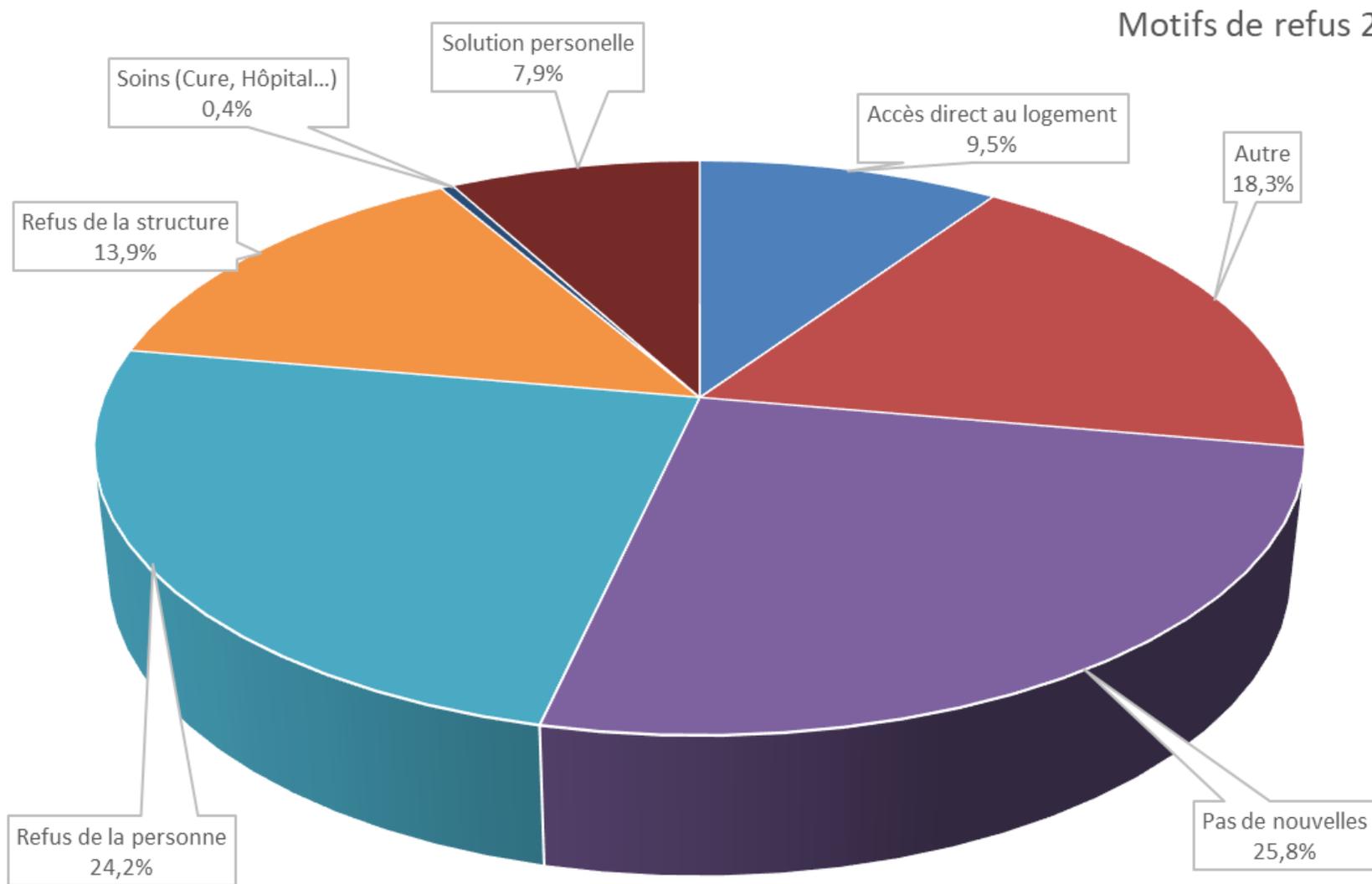
- Préconisations/Orientations



Orientations hébergement 2023

Les annulations :

Sur les 978 demandes SIAO traitées depuis le 1^{er} janvier 2023, 244 demandes ont été annulées, soit 24.9%. Le chiffre diminue par rapport à 2022.



Les motifs « Autre » peuvent être un départ dans un autre département, une entrée en CPH, un décès...

III. LE PARTENARIAT

A. Les partenaires

Le SIAO unique départemental travaille au quotidien avec ces partenaires de l'hébergement et du logement dans le Doubs :

- ADDSEA
- ADIL
- ADOMA
- AHBFC
- AHS-FC
- AIS 25
- ALT'AU
- ARIAL
- APAT
- ASE-NFC
- Association Javel
- Boutique Jeanne Antide
- CAF
- CCAS Baume les Dames
- CCAS Besançon
- CCAS Montbéliard
- CCAS Morteau
- CCAS Pontarlier
- CCAS Valdahon
- CHBM
- CHI Pontarlier
- CH Novillars
- CHRU Besançon
- Conseil Départemental
- DDETSPP
- DREETS
- EAS
- FAS
- GARE BTT
- Habitat 25
- IDEHA
- Loge.GBM
- Mairie de Morteau
- Mairie du Russey
- Maison d'accueil de la Prairie
- Mission Locale
- Néolia
- OFII
- PMA Agglomération
- Préfecture
- Secours Catholique
- Service d'Entraide Protestante
- CIAS Maîche
- Solidarité Femmes
- SOLIHA et SOLIHA-AIS
- SPIP
- Travail et Vie
- UDAF
- Grand Besançon Métropole

B. La communication

- Bulletin Mensuel

Depuis le 1^{er} janvier 2017 le SIAO édite son bulletin à échéance mensuelle. Il s'organise principalement autour de 3 thèmes :

- Hébergement/Logement
- Actualités locales/nationales
- Actualités internationales

Le bulletin est disponible au téléchargement sur notre site internet : <http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

CONCLUSION, PERSPECTIVES

En 2024, nous avons fait le bilan d'une année 2023 intense et chargée. Toutes nos structures ont été pleinement sollicitées, avec des listes d'attente qui ne désespèrent pas, qui augmentent, et le nombre de nuitées hôtelières continue de grimper.

Face à cette réalité, il serait tentant de ne voir que le côté sombre de notre activité. Pourtant, une analyse approfondie révèle que toutes nos structures s'emploient au maximum pour accueillir, héberger et accompagner les ménages dans le besoin.

Chaque année apporte son lot de nouvelles solutions : en 2023, a été ouvert un Abri de nuit pour les femmes, lancé la Halte à la Boutique Jeanne Antide pour les mineurs non accompagnés évalués majeurs, et créé des places d'hébergement MNAEM à la Cassotte.

Début 2024, le GCS25 mobilise tous les partenaires pour une analyse exhaustive des besoins. Il est impératif pour le Doubs d'être force de proposition afin d'apporter un souffle nouveau à une situation qui nous met sous pression.

Quels sont les publics nécessitant des solutions ? Quelles sont leurs difficultés, leurs âges, leurs besoins d'accompagnement ? Hommes, femmes, jeunes de moins de 25 ans, avec des problématiques d'addiction ou de santé mentale ? Le GCS25 souhaite explorer ces questions en collaboration avec tous les partenaires concernés.

Quel que soit le résultat final, il est temps de marquer une pause et de prendre du recul. Bien que nous ayons parfois l'impression de répéter les mêmes constats, le projet initié par le GCS25 vise simplement à mettre en lumière ce qui ne s'écrit pas, mais qui se constate dans notre réalité quotidienne.

Jean-Pierre BERGER

Langue des sigles

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADA : Allocation Demandeur d'Asile

ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AGLS : Aide à la Gestion Locative Sociale

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion

AHS-FC : Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté

AIS : Agence Immobilière Sociale

APAT : Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARIAL : Association d'Accueil Résidentiel d'Insertion d'Accompagnement dans le Logement

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance ou Pôle Enfant Confié PEC

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

ASM : Atelier de Santé Mentale ou Conseil Local de Santé Mentale CLSM

ASP : Atelier Santé Proximité

ASV : Atelier Santé Ville

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CFP : Concours de la Force Publique

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CMU-C : Couverture Maladie Universelle - Complémentaire

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CQL : Commandement de Quitter les Lieux

DAHO : Droit A l'Hébergement Opposable

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DREAL : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

GARE BTT : Groupement d'Action et de Recherches sur l'Exclusion - Besançon Tous Travaux

GCS25 : Groupement de Coopération Sociale du Doubs

GLA : Gestion Locative Adaptée

H25 : Habitat 25

HLM : Habitation à Loyer Modéré

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

IDEHA : Bailleur

IML : Intermédiation locative

IRTS : Institut Régional en Travail Social

LHSS : Lit Halte Soins Santé

LTA : Logement Temporaire Accompagné

LOGE.GBM : Fusion SAIEMB-GBH

MAP : Maison d'Accueil de la Prairie

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

NEOLIA : Bailleur

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PADA : Plate-forme d'Accueil, d'orientation et d'accompagnement des Demandeurs d'Asile

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PRD : Pôle régional Dublin

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (CCAS de Besançon)

SEP : Service d'Entraide Protestante

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SII : Service de l'Immigration et de l'Intégration

SOLIHA AIS : Voir IML

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes